



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00579210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESSA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 25 - Analyse des Besoins Sociaux 2019

Délibération n° 2019/005792

Analyse des Besoins Sociaux 2019

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	06/09/2019	Pour information

I - Contexte

La réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux est une obligation réglementaire prévue aux articles R 123-1 et R 123-2 du code de l'action sociale et de la famille. Bien que le décret du 21 juin 2016 pris en application de la loi de simplification des procédures administratives ait supprimé l'obligation du rythme annuel, le CCAS a inscrit dans les objectifs de son projet social le choix de poursuivre la production et le partage annuel de l'ABS de la commune.

Le décret distingue deux types d'ABS : une ABS exhaustive réalisée dans l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux, cette ABS est obligatoire et des ABS complémentaires, facultatives, qui peuvent être réalisées en cours de mandat. Ces ABS facultatives peuvent prendre la forme d'ABS «simplifiées» ou d'études thématiques.

A Besançon, la production d'une Analyse des Besoins Sociaux constitue depuis 2004 une production attendue du CCAS qui alimente la réflexion dans le cadre d'une adaptation permanente du projet social. Elle est présentée chaque année pour information devant le Conseil d'Administration du CCAS et le Conseil Municipal.

II - Contenu de l'ABS 2019

L'ABS 2019, dans une version disponible en format papier appelée «les grandes thématiques» comprend une synthèse pour Besançon des données collectées auprès de différents observatoires sur le contexte socio-économique, la démographie, les revenus et le niveau de vie, le logement et l'habitat.

Cette année le document est enrichi d'un nouveau chapitre sur la santé et l'accès aux soins. Il est également complété par les éléments du diagnostic de l'Agence d'Urbanisme de Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) portant sur une thématique particulière.

L'ABS 2019 comprend également les fiches quartiers de Besançon réalisées par l'AUDAB dans le cadre de l'observatoire socio urbain (OSU). Il s'agit des portraits sociodémographiques de chacun des 13 quartiers de Besançon présentés à l'échelle de la plus petite unité statistique, l'IRIS.

L'ABS 2019 est construite à partir des données en provenance de sources multiples actualisées aux publications les plus récentes :

- Pour la démographie, les situations de revenus et le logement, il s'agit d'estimations publiées en fin d'année 2018 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) à l'issue des résultats du recensement de **2015** sur le territoire de la commune de Besançon. Certaines données, telles que l'évolution du rythme annuel de la population à Besançon, ont été actualisées à l'année 2016 par l'INSEE en janvier 2019.
- Pour les prestations sociales, il s'agit des statistiques **2017** disponibles sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (CAF),

- Pour l'emploi et l'économie, il s'agit des estimations publiées au 1^{er} trimestre 2019 sur la situation de l'économie et l'emploi au 31 décembre **2018** par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Bourgogne Franche-Comté. De même pour les notes de la Banque de France sur la situation de l'économie en Bourgogne Franche-Comté.
- Pour la Santé, les données concernant la situation des assurés de la Caisse Primaire d'Assurance du Doubs (CPAM) sont actualisées au 1^{er} avril 2019.
- Sont également intégrées des données issues de différentes administrations telles que le Département du Doubs, la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Agriculture... (DREAL) ou d'organismes spécifiques Observatoire socio-urbain, de l'AUDAB et les services du CCAS.

L'ABS présente une photo prise à un instant T sur un territoire spécifique. Les valeurs observées à Besançon ne peuvent pas être systématiquement comparées aux valeurs observées sur des espaces et des territoires différents (France métropolitaine, département, agglomération, communes en proximité...) qui, tous, ont leurs particularités. Toutefois, afin de mieux comprendre et analyser la situation de Besançon Ville centre, des données issues d'un panel de communes aux caractéristiques proches de Besançon (Caen, Rouen, Metz et Limoges) sont indiquées à titre de référence.

En dernier lieu, il est nécessaire de préciser que partant de données statistiques, il s'agit d'estimations et que celles-ci peuvent évoluer y compris après leur publication.

III - Présentation et diffusion de l'ABS 2019

Depuis 2017, le CCAS et l'AUDAB ont entrepris de présenter ensemble chaque année dans les quartiers de Besançon, une synthèse de l'ABS annuelle complétée des portraits sociaux des quartiers concernés, lors de rencontres appelées «30-30» (30 mn de présentation suivies de 30 mn d'échanges). Cette démarche a été renouvelée en 2018 et sera poursuivie en 2019. Au total, sur les 3 années, 11 quartiers différents auront bénéficié de ces présentations.

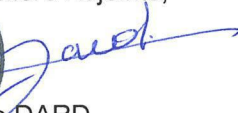
Ces rendez-vous ont vocation à confronter les éléments statistiques collectés par les administrations et services, à la connaissance de terrain des professionnels. Les discussions qui suivent les 30-30 permettant de mieux situer les enjeux de l'action sociale de proximité : situations d'isolement, de pauvreté, grand âge, présence de services publics, accès aux droits. Elles ont pour objectifs de favoriser la mise en œuvre de réponses adaptées aux problématiques locales et d'anticiper les changements socio-démographiques à venir.

L'ABS en version papier est remise aux personnes qui participent aux présentations publiques : principalement les professionnels et acteurs de l'action sociale de proximité. Le document a également été présenté aux étudiants de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS). En 2018, 500 exemplaires de l'ABS «grandes thématiques» ont été distribués au cours de ces séances.

Aujourd'hui, de nombreuses administrations et services (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département du Doubs, Caisse d'Allocations Familiales...), participent aux 30/30 et recommandent cet outil de travail à leurs équipes. Les services de l'Urbanisme et du Contrat de Ville devraient également contribuer à l'ABS 2020.

Une ABS exhaustive, version intégrale de l'ABS, qui comprend les fiches thématiques et l'actualisation des fiches quartiers bisontins de l'Observatoire Socio Urbain (OSU) est disponible sur le site www.besancon.fr page CCAS.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2019.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX **2019**

GRANDES THÉMATIQUES

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

1

CONTEXTE
SOCIO-ÉCONOMIQUE
pages 4-7

2

DÉMOGRAPHIE
POPULATION
pages 8-11

3

REVENUS
ET NIVEAUX DE VIE
pages 12-19

4

HABITAT
ET LOGEMENT
pages 20-23

5

SANTÉ &
ACCÈS AUX SOINS
pages 24-27



QUELQUES MOTS et plus

AVERTISSEMENT

L'ABS est élaborée à partir de données issues de différents observatoires, qui chacun s'adosent à des temporalités spécifiques, il s'agit principalement :

- des estimations de l'INSEE établies à partir des recensements annuels de la population 2015 (RP2015) pour ce qui concerne la démographie, les revenus, l'habitat et le logement pour Besançon, son agglomération, le département du Doubs, la France métropolitaine et les villes représentant le panel de comparaison ;
- des statistiques de la CAF actualisées aux années 2016 et 2017 pour les données portant sur les bénéficiaires de prestations sociales et les minima sociaux ;
- des estimations de l'INSEE et de la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté datant de décembre 2018 pour ce qui concerne l'économie, l'emploi et le marché du travail ;
- des estimations statistiques de la CPAM du Doubs actualisées à avril 2019 de la CPAM pour la santé ;
- des statistiques émanant du Conseil départemental du Doubs actualisées à avril 2019 pour le RSA et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Certaines données sont des estimations qui peuvent être corrigées dans l'année qui suit leur publication.

C'est avec grand plaisir que je vous présente la deuxième édition de l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS de la Ville de Besançon dans sa nouvelle version. Lorsque j'ai fait le choix de proposer une nouvelle ABS synthétique et accessible, ce choix a pu être considéré comme une prise de risque. En effet, il n'est pas aisé de mettre en avant les situations de vulnérabilité et de pauvreté, y compris lorsque l'on est l'élue en charge de la Solidarité.

Cependant rendre l'ABS accessible, c'est permettre aux professionnels de mieux appréhender les réalités socioéconomiques des publics en difficulté. Il s'agit de favoriser la mise en œuvre de réponses adaptées aux problématiques locales et d'anticiper les changements sociétaux à venir. C'est pourquoi j'ai souhaité inscrire cette orientation dans le projet social.

À l'occasion des présentations publiques de la nouvelle version de l'ABS 2018, notamment dans le cadre des rendez-vous "30-30", l'accueil réservé à cette nouvelle publication m'a encouragée à renouveler l'expérience : ainsi l'ABS 2019 reprend la forme et le fonds adoptés dans l'ABS 2018.

Vous retrouverez dans ce document les données actualisées à partir des dernières informations disponibles concernant le contexte socio-économique, la démographie, les revenus et niveaux de vie, le logement et l'habitat. Vous découvrirez également un nouveau chapitre sur la santé ainsi qu'un éclairage spécifique sur l'impact du vieillissement à l'échelle de Besançon et du Grand Besançon. Il s'agit pour ce dernier point, de la présentation des résultats d'une étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AudaB) pour le compte de la Ville de Besançon dans le cadre de la démarche Besançon Ville Amie des Aînés (VADA).

Pour la réalisation de l'ABS 2019, le CCAS a pu compter sur le concours et les contributions de partenaires nombreux et impliqués. Je tiens à remercier les services de la ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Conseil Départemental du Doubs, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, les services de Pôle emploi de la région Bourgogne Franche-Comté, de l'Institut National de la Statistique Bourgogne Franche-Comté et bien-sûr l'AudaB déjà citée et toujours à nos côtés.

Vous pouvez prolonger, et je vous y engage, votre lecture sur le site du CCAS www.besancon.fr/CCAS en prenant connaissance des fiches quartiers de Besançon. Vous y trouverez le portrait socio-démographique de chacun des 13 quartiers présentés à l'échelle de la plus petite unité statistique, l'IRIS et réalisées par l'AudaB dans le cadre de l'Observatoire Socio Urbain.

L'ABS n'a de raison d'être que si elle est partagée et utilisée par le plus grand nombre.

Bonne lecture

”

Danielle DARD

Vice-Présidente du CCAS
Première Adjointe au Maire

1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

UNE CROISSANCE MODÉRÉE DANS UN CONTEXTE PERTURBÉ¹

Affectés par les tendances protectionnistes mondiales, les pays de la zone Euro connaissent des situations contrastées. La France maintient un niveau de croissance ralenti avec un taux de 1,6 % pour l'année 2018 contre 2,3 % en 2017. Pour autant, selon la Banque de France, l'économie française se redresserait en début d'année 2019 portée par la demande intérieure et notamment la consommation des ménages, si celle-ci se confirme.

En Bourgogne Franche-Comté, les prévisions en termes d'activités restent favorables malgré une dynamique de croissance modérée. La production industrielle et l'activité dans les services s'inscrivent en hausse en début d'année.

Au niveau de la production industrielle, la demande s'est renforcée. Toutefois les effectifs sont orientés à la baisse. Au 4^{ème} trimestre 2018, les effectifs salariés augmentent légèrement dans les services marchands et le commerce.

Le ralentissement de l'emploi temporaire s'est confirmé par des prévisions de croissance revues à la baisse. Après avoir atteint un niveau historiquement élevé en janvier 2018, l'emploi intérimaire en Bourgogne Franche-Comté recule à nouveau au 4^{ème} trimestre 2018 (-1,5 %) mais moins fortement qu'au 3^{ème} trimestre (-4,9 %), cette baisse est comparable au niveau national (-1,5 %).

RECU DU CHÔMAGE DE -0,2 %

Sur un an, le chômage recule dans presque toutes les zones d'emploi de la région : -0,2 % contre -0,1 % en France métropolitaine entre le 4^{ème} trimestre 2017 et le 4^{ème} trimestre 2018². La

baisse régionale est identique sur la zone d'emploi de Besançon où le taux de chômage s'établit à 7,2 % au 4^{ème} trimestre 2018, compte-tenu des variations saisonnières enregistrées par L'INSEE.

Évolution du taux de chômage par zones d'emploi⁴

(en %)	2018	ÉVOLUTION
ZONE D'EMPLOI	4 ^{ème} trim.	sur 1 an
BESANÇON	7,2	-0,2
PONTARLIER	5,9	-0,2
DOLE	6,9	-0,1
LONS-LE-SAUNIER	5,7	-0,1
VESOUL	7,6	+0,1
DOUBS	7,7	0
RÉGION BFC	7,5	-0,2
FRANCE Métropolitaine	8,5	-0,1



TAUX CORRIGÉS DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

Le taux de chômage est évalué en moyenne sur le trimestre quatre fois par an. Ce taux est provisoire. L'INSEE est amené à corriger les taux de chômage au cours des trimestres suivants.

RECU DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

**sans aucune activité
au cours du mois**

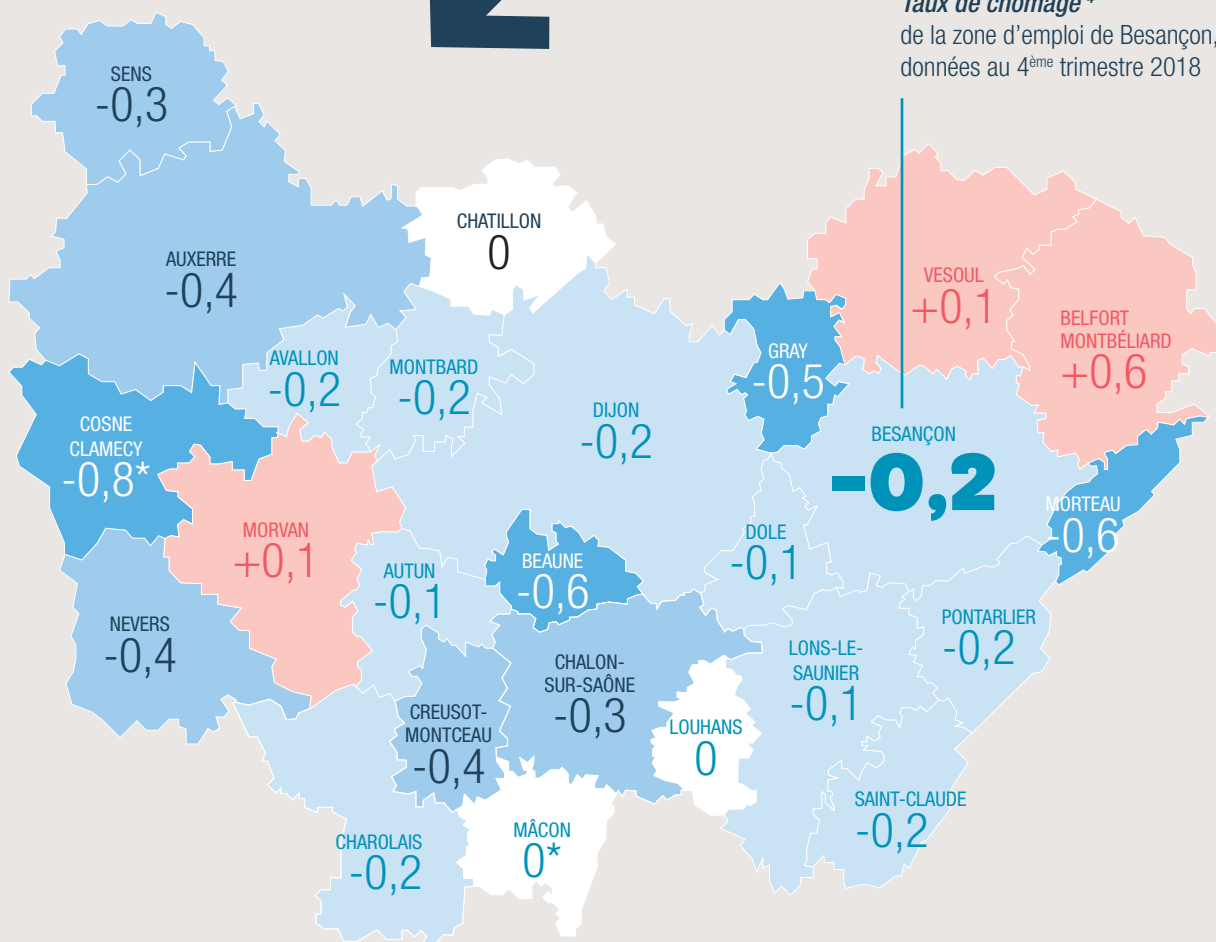
*dans le bassin d'emploi de Besançon*³
Évolution entre décembre 2017
et décembre 2018

-3%

7,2%

BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE

*Taux de chômage*⁴
de la zone d'emploi de Besançon,
données au 4^{ème} trimestre 2018



Évolution annuelle des taux de chômage en Bourgogne Franche-Comté⁴

par zones d'emploi, entre les 4^{èmes} trimestres 2017 et 2018 (en points)

*Pour la partie de la zone d'emploi située en Bourgogne Franche-Comté

FRANCE
-0,1 %

RÉGION BFC
-0,2 %

SOURCES : 1. Banque de France / INSEE, note de conjoncture, décembre et mars 2019 / Statistiques, études et évaluations, Pôle Emploi - 2. DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté, Études statistiques et évaluations, données au quatrième trimestre 2018 publiées le 08/02/2019 - 3. Pôle Emploi, STMT, Données brutes - 4. INSEE, Taux provisoires pour le dernier trimestre 2018

STABILITÉ DE LA DEMANDE D'EMPLOI

Toutes catégories confondues, la demande d'emploi est stable à Besançon comme dans son bassin d'emploi sur un an entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Elle comprend toutefois des variations entre les différentes catégories A, B et C.

DIMINUTION EN CATÉGORIE A, AUGMENTATION EN CATÉGORIES B ET C

Au 31 décembre 2018, le nombre de Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois (DEFM) inscrits à Besançon en catégorie A diminue au cours des 12 derniers mois (-3,1 % à Besançon contre -1 % en BFC), alors que le nombre d'inscrits

augmente dans les catégories B et C. Les effectifs des demandeurs d'emploi de catégorie B et C présentent des variations correspondantes à celles enregistrées au niveau des données des catégorie A.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi au niveau de Besançon, de son bassin d'emploi, du département et de la région ¹

DEFM	BESANÇON VILLE		BASSIN DE BESANÇON		DOUBS		BFC	
31 décembre 2018	INSCRITS	sur 1 an	INSCRITS	sur 1 an	INSCRITS	sur 1 an	INSCRITS	sur 1 an
CATÉGORIE A	7 424	-3,1 %	11 821	-3 %	25 169	0	124 971	-2 %
CATÉGORIES B / C	4 347	+12,1 %	7 992	+4 %	17 248	+1 %	91 077	0
TOTAL A / B / C	11 771	+0,5 %	19 813	0	42 417	0	216 048	-1 %
dont DELD	5 288	+5,9 %	9 242	+6 %	19 401	+3 %	101 700	+2 %

AUGMENTATION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE (DELD)

5 288 demandeurs d'emplois sont inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi au 31 décembre 2018. Ils représentent 45 % des demandeurs d'emploi fin de mois (43 % en 2017 et 38,5 % en 2016). Cette proportion est inférieure à celle de la région

(47,1 %) mais elle évolue plus rapidement pour la période 2017-2018 à Besançon (+5,9 % contre +2,7 % en Bourgogne Franche-Comté et proche de +5 % au niveau national).

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DU RSA

2 815 demandeurs d'emploi inscrits dans le bassin d'emploi de Besançon ont un droit ouvert au RSA (avec ou sans prime d'activité), soit 14 % des inscrits toutes catégories confondues. Ils sont 12 % en région et 13 % en moyenne en France métropolitaine. En un an, le nombre de demandeurs

d'emploi bénéficiaires du RSA a baissé de 1 % dans la région et de 4,3 % dans le bassin d'emploi de Besançon. De décembre 2017 à décembre 2018, 22 % de ces demandeurs sont sortis des effectifs de Pôle Emploi pour motif de reprise déclarée de travail, entrée en stage ou formation.



CATÉGORIES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

A : aucune activité.

B : demandeur ayant exercé une activité réduite courte (78 h ou moins au cours du mois).

C : demandeur ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 h au cours du mois).

DEFM

Demandeur d'emploi inscrit en fin de mois.

DELD ET DETLD

Demandeurs d'emploi de longue durée avec une ancienneté d'inscription (au moins un an) et de très longue durée (au moins deux ans).

TAUX DE CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI, QUELLE DIFFÉRENCE ? ²

Le **taux de chômage** est une statistique issue de sondages, calculée selon la définition du Bureau International du Travail. Un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à 3 conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans les 3 mois.

La **demande d'emploi** recense les inscriptions faites en fin de mois à Pôle Emploi. Un demandeur d'emploi est une personne inscrite à Pôle Emploi qui respecte les conditions d'inscription : être à la recherche d'un emploi, résider sur le territoire national, avoir accès au marché du travail.

BESANÇON

1
commune³

116 676
habitants³

11 771
demandeurs
d'emploi dont

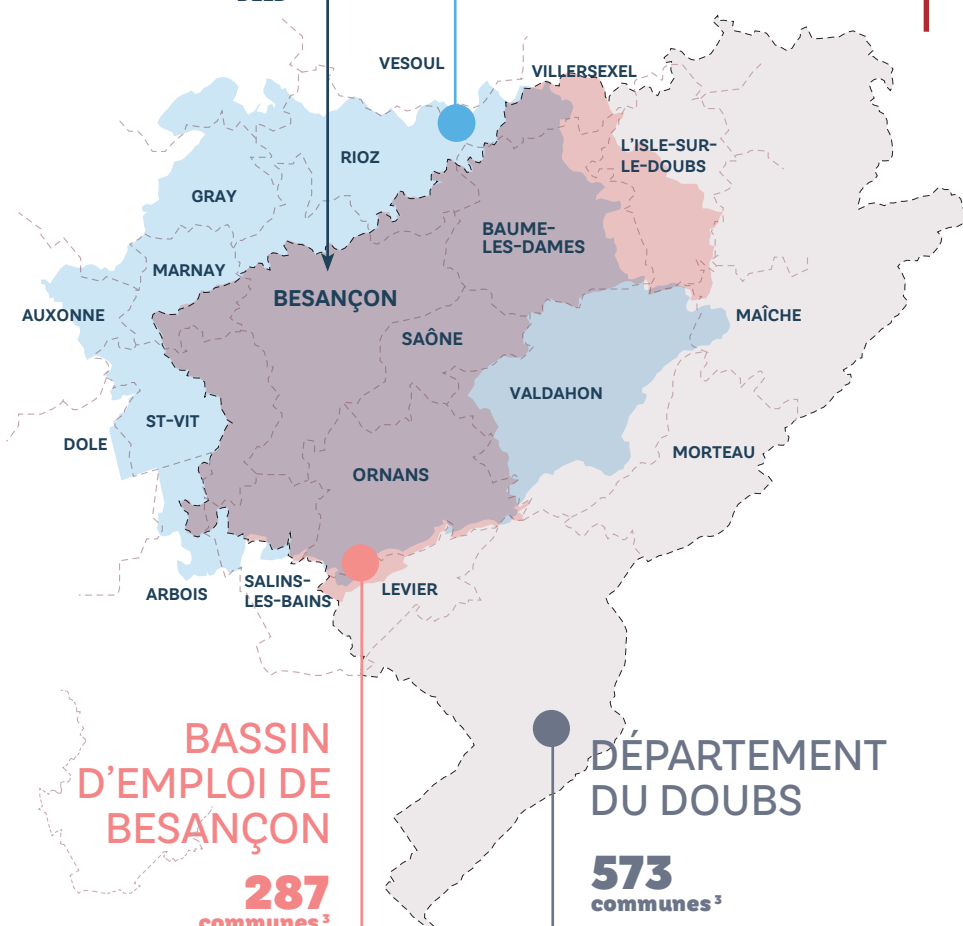
5 288
DELD⁴

ZONE D'EMPLOI DE BESANÇON

415
communes³

308 405
habitants³

TAUX DE CHÔMAGE⁴
7,2 %



BASSIN D'EMPLOI DE BESANÇON

287
communes³

254 515
habitants³

19 813
demandeurs
d'emploi dont

9 242
DELD⁴

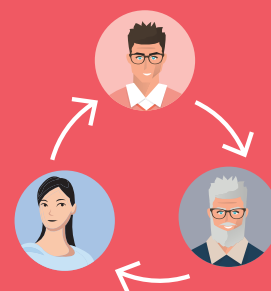
DÉPARTEMENT DU DOUBS

573
communes³

536 959
habitants³

42 417
demandeurs
d'emploi dont

19 401
DELD⁴



L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL VERS L'EMPLOI

Entre 2014 et 2017 en Bourgogne Franche-Comté, 11 300 demandeurs d'emploi ont été orientés vers l'accompagnement global. Il s'agit d'un suivi commun constitué entre un conseiller spécialisé de Pôle Emploi et un travailleur social du Département.

Le conseiller a pour rôle de s'occuper du volet professionnel (emploi et formation), et le travailleur social des difficultés périphériques à l'emploi (contraintes familiales, santé, logement, transport...). Lorsque les difficultés personnelles et/ou sociales sont trop prégnantes, l'accompagnement Pôle Emploi est suspendu et les travailleurs sociaux du Département prennent le relais.

Dans le département du Doubs où le dispositif a été mis en place en janvier 2014, 12 conseillers Pôle Emploi sont affectés à cet accompagnement. 4 352 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce dispositif dont 2 493 entre 2014 et 2016 et 1 859 en 2017.

Le Département du Doubs déploie la politique de l'Emploi d'abord, et le territoire bisontin porte à ce titre des enjeux très forts. L'un des objectifs de l'Emploi d'abord, porté par le nouveau plan départemental pour l'insertion et pour l'emploi, est de permettre au plus grand nombre d'allocataires du RSA de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel, leur permettant de s'inscrire le plus rapidement possible dans un parcours de retour à l'emploi ou en formation. Ainsi à titre d'exemple, environ 350 allocataires du RSA ont pu bénéficier d'un accompagnement global en 2018, et profiter de l'expertise et de l'accompagnement conjoints des professionnels du secteur social, et de Pôle emploi. D'autres outils et expérimentations seront déployés en 2019, portant notamment sur l'orientation des allocataires ou sur les liens avec l'économie locale.

LIMITES DU DÉPARTEMENT DU DOUBS
 LIMITES DES BASSINS DE VIE

SOURCES : 1. DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté - 2. Les Décodeurs du monde- 3. INSEE, recensement de la population, 2015 - 4. Pôle Emploi, données au 4^{ème} trimestre 2018.

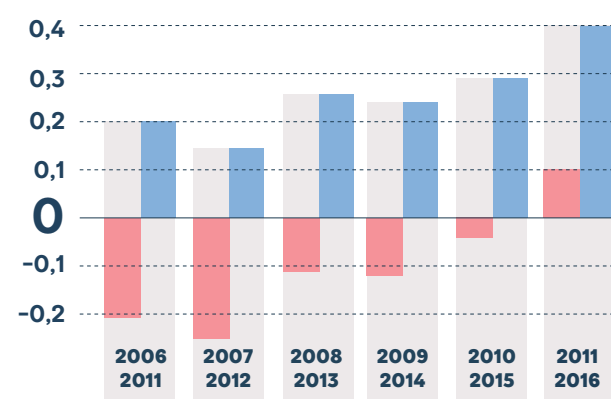
2 DÉMOGRAPHIE, POPULATION¹

CROISSANCE DE LA POPULATION EN FRANCE ET À BESANÇON²

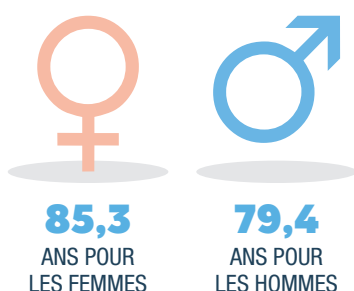
Au 1^{er} janvier 2019, la France compte près de 67 millions d'habitants. La population a augmenté de 0,30 % au cours de l'année 2018. Cette progression est principalement due au solde naturel (+144 000 personnes), c'est-à-dire la différence entre le nombre des naissances et des décès. 758 000 bébés sont nés en 2018, soit 12 000 de moins qu'en 2017. Il s'agit de la quatrième année consécutive de baisse.

La population bisontine progresse de 0,1 % entre 2011 et 2016, pour atteindre 116 466 habitants. Pour la première fois depuis plusieurs années, Besançon gagne des habitants après en avoir perdu entre 2006 et 2011 (-0,2 %). Sur la même période, la population de l'agglomération croît de 0,4 %.

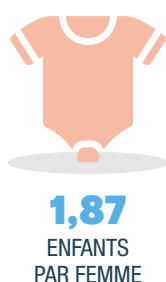
Évolution du rythme annuel de la population entre 2006 et 2016³



Espérance de vie à la naissance en 2015



Taux de fécondité des Françaises en 2018



Malgré un indicateur conjoncturel de fécondité établi à 1,87 enfant par femme, la France se situe toujours parmi les pays les plus féconds de l'Union européenne.

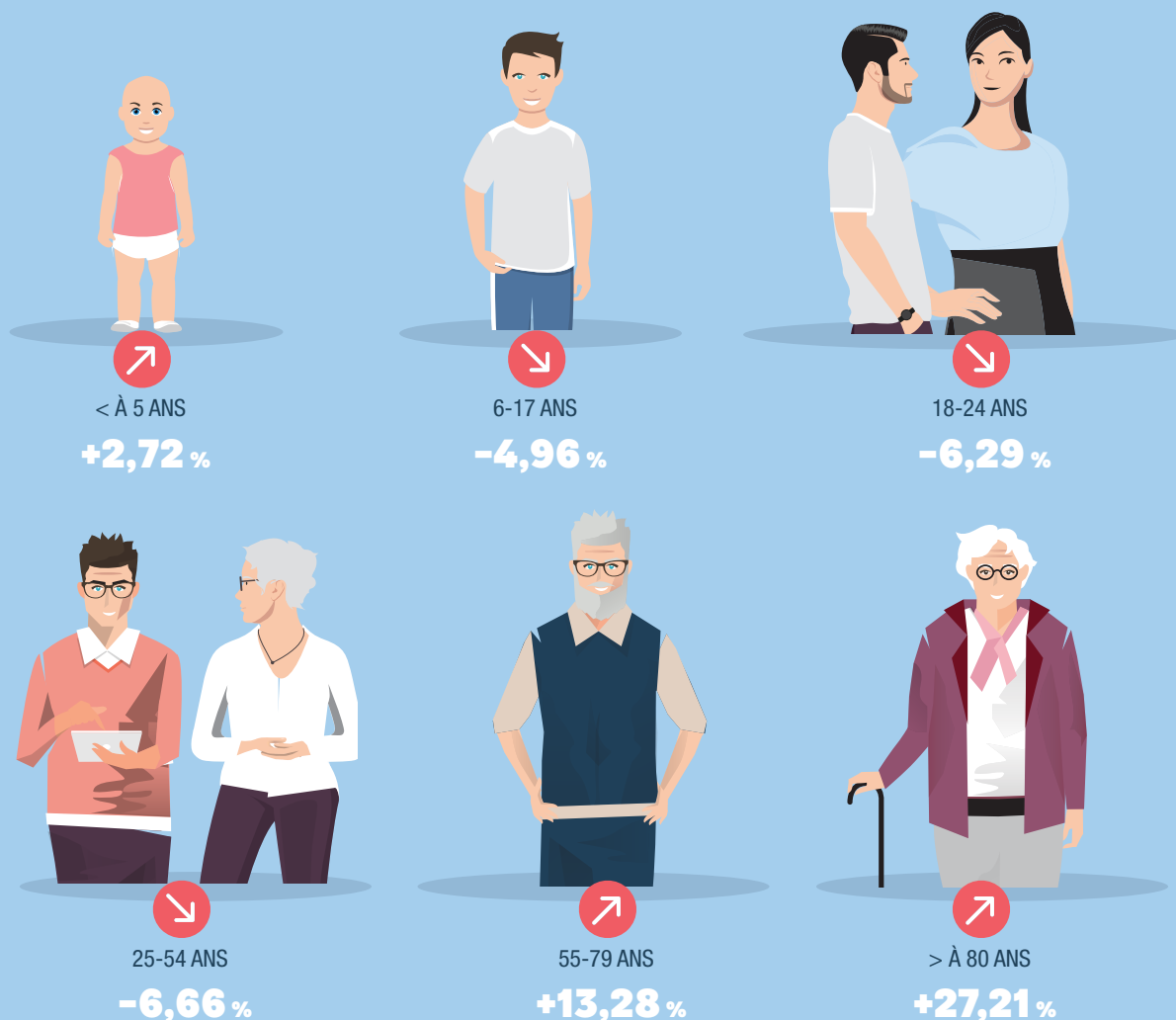
614 000 personnes sont décédées en 2018, soit 8 000 de plus qu'en 2017, une augmentation due en grande partie à l'âge avancé des premiers Baby boomers. L'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. La France est l'un des pays européens où les femmes vivent le plus longtemps, *a contrario* des hommes où elle occupe la neuvième place.

En 2018, le nombre de naissances enregistrées par les services de l'état civil de la Ville de Besançon est de 4 189 contre 4 216 en 2017 soit (-0,65 %) et le nombre de déclarations des décès de 2 445 contre 2 279 en 2017 soit (+7,3 %), soit un solde naturel positif de 1 744 personnes.



SOURCES : 1. INSEE, Dossier complet commune de Besançon paru le 28/09/2018 / Ville de Besançon, Direction Relation avec les Usagers, Bilan 2018 - 2. INSEE Flash Bourgogne Franche-Comté N° 73, décembre 2018 - 3. INSEE Première N° 1730, janvier 2019 - 4. INSEE, recensement de la population 2015

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CLASSES DÂGES ENTRE 2006 ET 2015

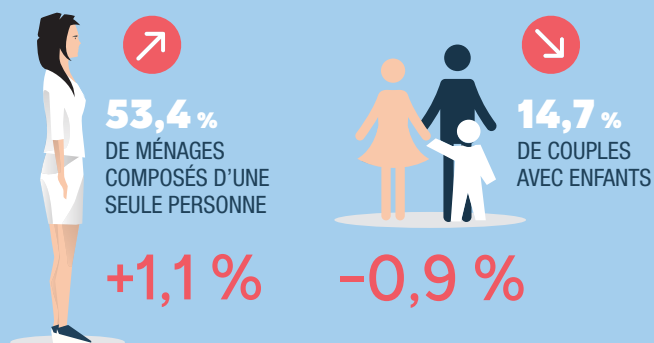


STRUCTURE DE LA POPULATION ET ÉVOLUTION⁴

En 2015, la population de Besançon est composée de 47 % d'hommes et 53 % de femmes. Le nombre de ménages augmente de 0,7 %, une croissance due à l'augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne (53,4 % des ménages). Cette catégorie a progressé de 1,1 %.

Le nombre de couples avec enfant(s) diminue de 0,9 % (de 9 484 à 9 009). Ces familles représentent 14,7 % des ménages. La part des familles monoparentales se maintient à 9 %. Entre 2006 et 2015, les effectifs progressent dans les tranches d'âges de plus de 55 ans, alors qu'ils régressent dans toutes les autres tranches hormis celle des

3 à 10 ans. La catégorie des étudiants, les 18-24 ans, qui représentait 18,6 % de la population en 2006, représente 17,5 % de la population en 2015.



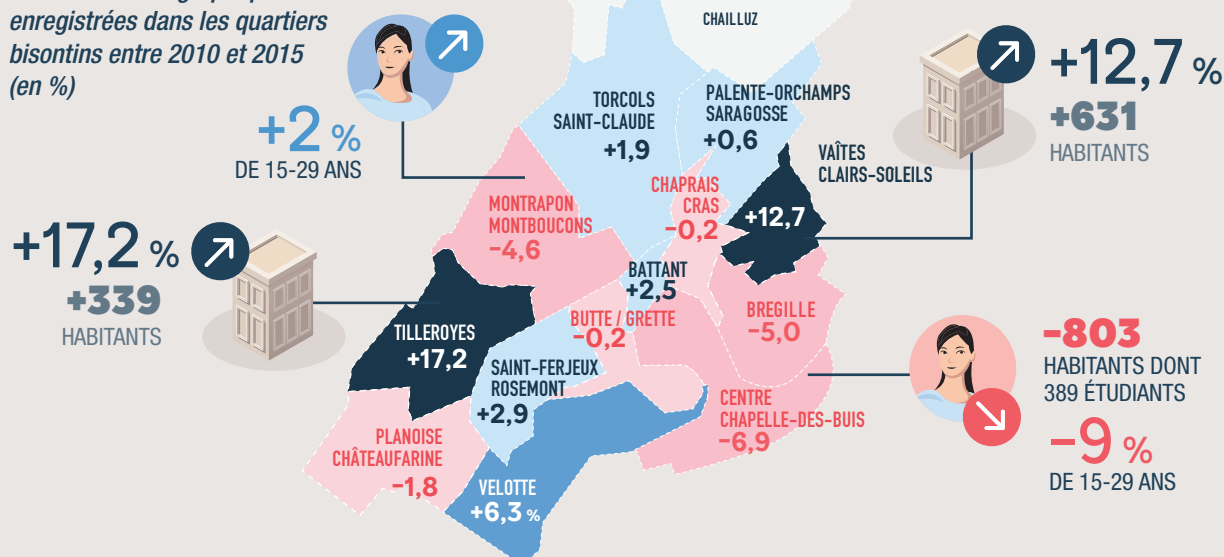
LES GRANDES TENDANCES OBSERVÉES DANS LES QUARTIERS BISONTINS

De 2010 à 2015, la moitié des quartiers de la ville de Besançon connaissent des baisses de population. Le phénomène du vieillissement de la population explique cette tendance. Deux quartiers se distinguent du reste de la ville de Besançon par leur forte croissance : les quartiers des Tilleroyes et des Vaîtes/Clairs-Soleils.

Ces quartiers enregistrent les plus fortes progressions démographiques, avec respectivement +17,2 % et +12,7 %. La croissance du premier est due au développement et à la diversification du parc de logements (+26,7 % de logements, 339 habitants supplémentaires). La croissance du second est conséquente à l'opération de rénovation urbaine des Clairs-Soleils (+631 habitants).

La population du quartier de Centre/Chapelle-des-Buis a diminué entre 2010 et 2015, avec -6,9 %, soit 803 habitants en moins dont 389 étudiants. Les étudiants sont davantage présents dans le quartier de Velotte (+65 habitants) ou dispersés dans le reste de la ville. La diminution des effectifs des 15-29 ans s'avère plus rapide pour le centre-ville (Battant et Centre/Chapelle-des-Buis) que pour l'ensemble de la ville de Besançon (respectivement -9 % et -4 %). Cette proportion a progressé de deux points entre 2014 et 2015 dans le quartier de Montrapon-Montboucons.

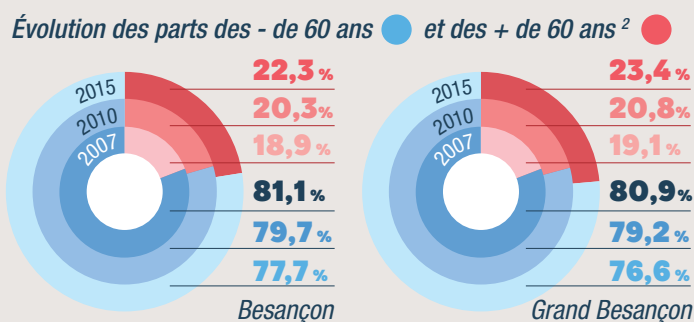
Évolutions démographiques enregistrées dans les quartiers bisonpins entre 2010 et 2015 (en %)



AUGMENTATION DE LA POPULATION DES SÉNIORS¹

La population française vieillit : depuis 2014, les tranches d'âges de plus de 60 ans dépassent celles des moins de 20 ans. Deux facteurs expliquent cette évolution : le phénomène du baby-boom d'une part, et l'allongement de la durée de la vie d'autre part. Entre 1960 et 2010, l'espérance de vie a augmenté de 13 ans pour les hommes et de 11 ans pour les femmes. Selon la DREES, en 2016, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, est stable depuis 10 ans. Elle est de 64,1 ans pour les femmes et de

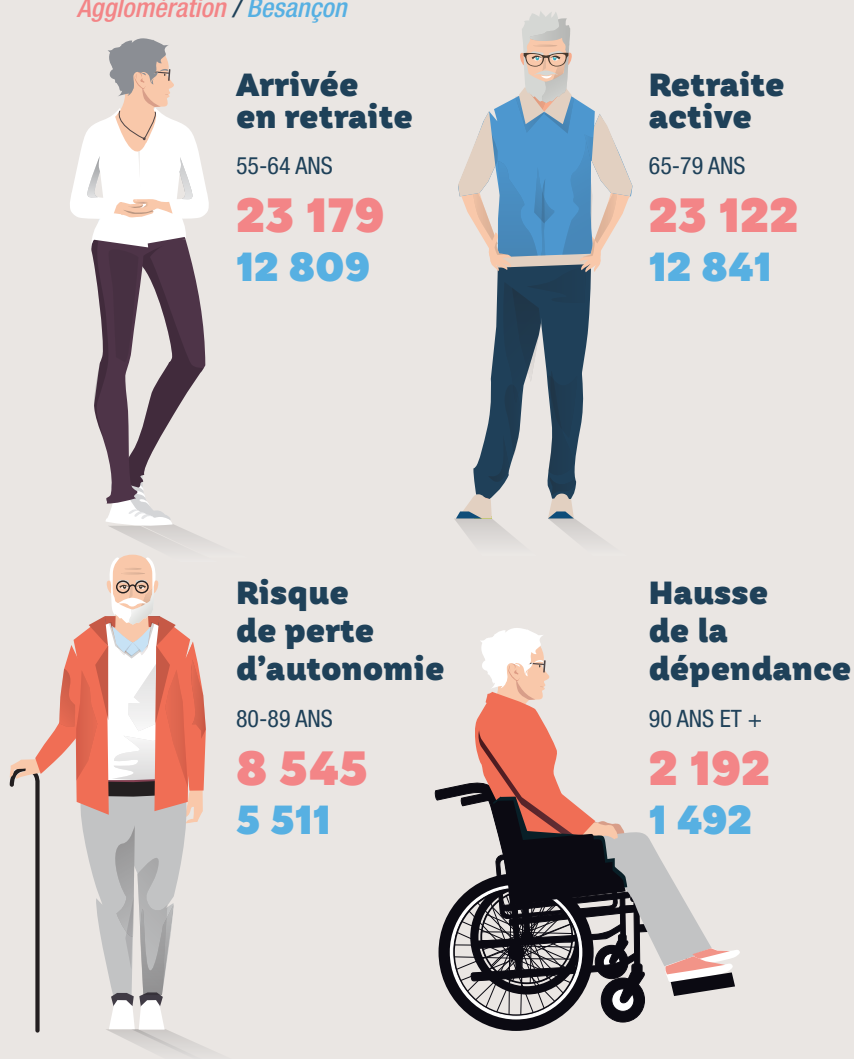
62,7 ans pour les hommes. À 65 ans, l'espérance de vie en bonne santé est de 10,5 ans pour les femmes et 9,4 ans pour les hommes. À Besançon, la part des plus de 60 ans a progressé de 3,4 % entre 2007 et 2015.



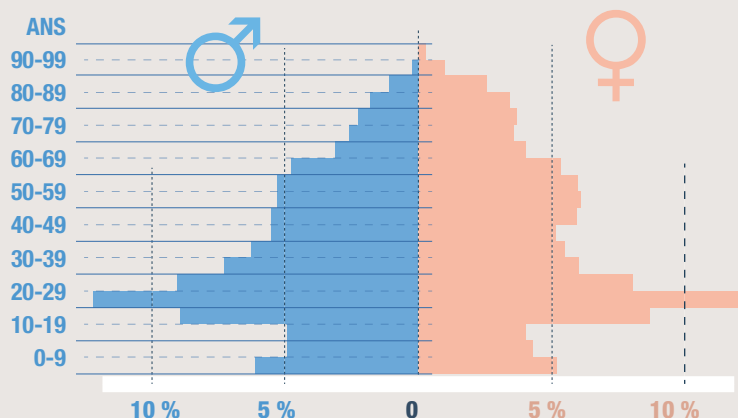
LE VIEILLISSEMENT EST UN PROCESSUS QUE L'ON PEUT RÉPARTIR EN 4 CLASSES D'ÂGES

Nombre de séniors par classes d'âges²

Agglomération / Besançon



Pyramide des âges de la population bisontine en 2015²



SOURCES : 1. DREES, Enquête annuelle Aide Sociale / INSEE Flash Grand Est N°4, décembre 2016 - 2. INSEE, Recensement de la population, 2015 - 3. Département du Doubs, Situation en mars 2018

ACCOMPAGNER LA DÉPENDANCE

Un des enjeux majeurs du vieillissement de la population est la prise en charge du nombre croissant de séniors dépendants. Depuis 2002, les conseils départementaux versent une aide financière, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aux personnes dépendantes de 60 ans ou plus qui en font la demande. Cette aide est calculée selon une grille d'évaluation AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources). Elle permet de financer une partie des dépenses nécessaires pour vivre à domicile malgré le manque d'autonomie ou pour résider en établissement.

Selon la grille de répartition par âge, c'est entre 80 et 89 ans que le taux de prise en charge est le plus fort. À Besançon au 31 décembre 2018, 1360 personnes bénéficient de l'APA à domicile (hors établissement).

APA et niveau de vie

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est fortement lié au niveau de vie des personnes âgées. Le risque d'être dépendant est plus élevé pour les personnes modestes. De plus, celles-ci sont davantage susceptibles de demander l'APA pour raisons financières. Même si le droit à l'APA n'est pas soumis à conditions de ressources, une contribution financière reste à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs revenus sont supérieurs à un certain montant, révisé périodiquement.

Nombre des bénéficiaires de l'APA dans le Grand Besançon³

GIR 4	GIR 3	GIR 2	GIR 1	TOTAL
1 635	674	511	92	2 912

GIR 1 Personnes âgées confinées au lit ou fauteuil, aux fonctions mentales gravement altérées, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants. **GIR 2** Personnes âgées confinées au lit ou fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante + personnes âgées aux fonctions mentales altérées ayant conservé leurs capacités à se déplacer. **GIR 3** Personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale et partiellement leur autonomie locomotrice, ayant besoin d'être aidées pour leur autonomie corporelle chaque jour et plusieurs fois. **GIR 4** Personnes âgées n'assumant pas seules le lever mais pouvant se déplacer à l'intérieur de leur logement, ayant parfois besoin d'aide pour la toilette et l'habillage. Personnes âgées sans problèmes locomoteurs ayant besoin d'aide pour les activités corporelles et les repas.

3 REVENUS ET NIVEAUX DE VIE

LES SOURCES DE REVENUS DE LA POPULATION¹

Avec 70,3 % de ses revenus issus d'activité et 29,2 % de ses revenus issus des pensions de retraite et rente, Besançon se situe au-dessus de la moyenne régionale avec plus d'actifs et moins de retraités, mais au-dessous des moyennes du département et de la France métropolitaine. La part des prestations sociales est élevée. Si la part

des prestations familiales est proche des niveaux départementaux et nationaux, les prestations logements et les minima sociaux représentent une part importante des revenus, elles se situent toutefois dans la moyenne du panel des villes comparables.

Composantes des revenus disponibles en 2015¹

en %	Besançon	Caen	Limoges	Metz	DOUBS	BFC	FRANCE
REVENUS D'ACTIVITÉ	70,3	69,4	64,5	66,7	76,5	69,4	73,2
Dont salaires et traitements hors chômage	61,4	59,6	56,5	57,9	68,4	60,8	64,3
Dont indemnités de chômage	3,4	3,4	2,8	3,6	3,2	3,0	3,2
Dont revenus des activités non-salariées	5,5	6,4	5,2	5,2	4,9	5,6	5,6
PENSIONS, RETRAITES ET RENTES	29,2	30,7	34,4	26,0	26,7	31,9	28,3
REVENUS DU PATRIMOINE ET AUTRES REVENUS	9,6	10,8	9,7	15,9	8,1	9,2	10,6
PRESTATIONS SOCIALES	8,1	7,3	8,3	7,7	5,1	5,2	5,3
Dont prestations familiales	2,3	1,7	2	2,1	2,1	2,1	2,1
Dont minima sociaux	3,0	2,9	3,4	3,0	1,6	1,7	1,7
Dont prestations Logement	2,8	2,7	2,8	2,7	1,4	1,4	1,4
IMPÔTS	-17,2	-18,2	-16,9	-16,3	-16,4	-15,7	-17,4



REVENU MÉDIAN : valeur qui partage la population en deux parties égales selon les revenus fiscaux déclarés. 50 % de la population se situent en-dessous du revenu médian et 50 % se situent au-dessus. Le revenu médian disponible est net d'impôts et inclut les prestations sociales.

DÉCILES : valeurs qui partagent les revenus des ménages en dix parties égales. Le 1^{er} décile (D1) fait référence aux 10 % des revenus les plus bas, le 9^{ème} (D9) aux 10 % des revenus les plus hauts. Le 5^{ème} décile (D5) correspond au revenu médian. Les rapports inter-déciles mesurent les inégalités de revenus entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile.

UNITÉ DE CONSOMMATION

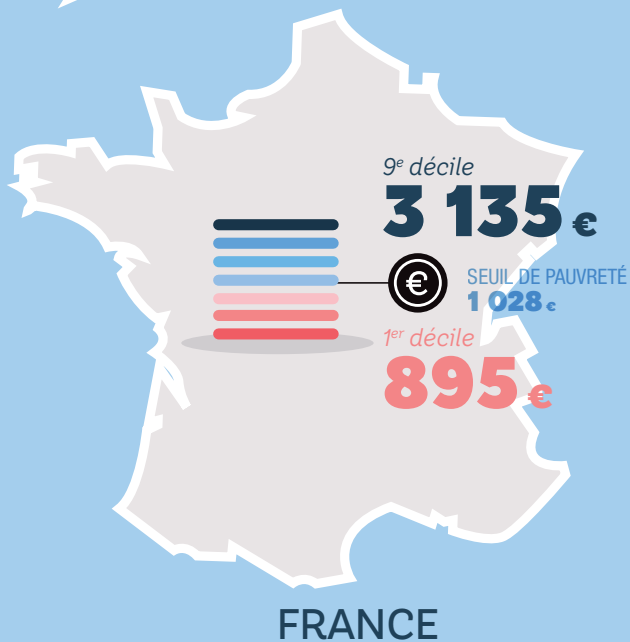
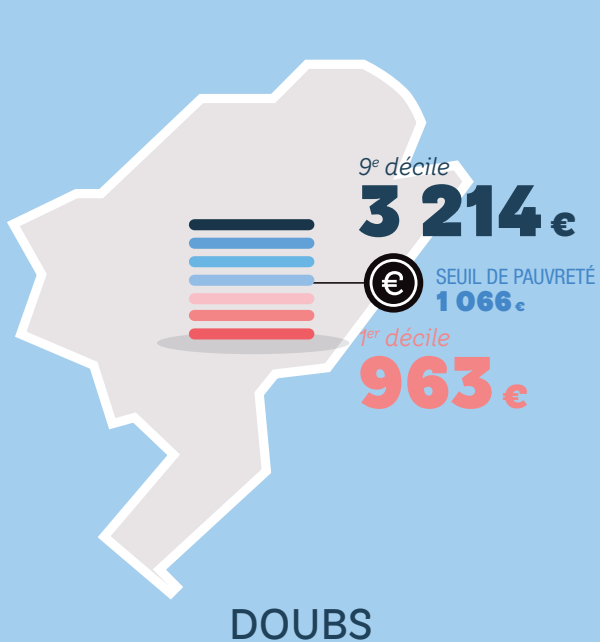
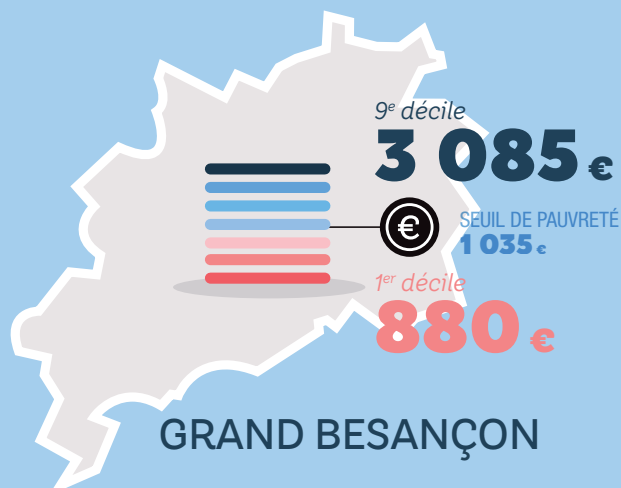
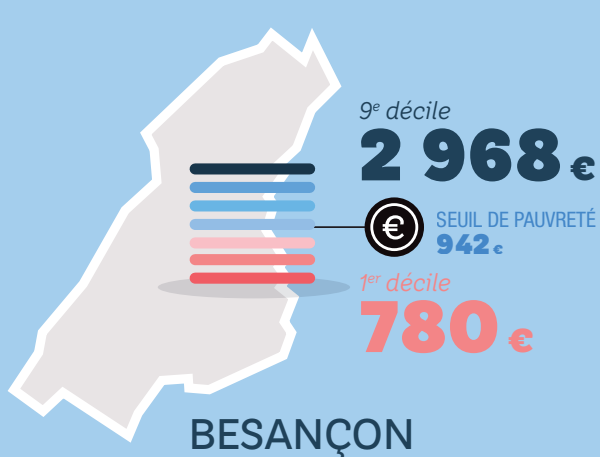
1 UC est attribuée au 1^{er} adulte du ménage fiscal, 0,5 UC aux autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 UC à chaque enfant de moins de 14 ans.

LE SEUIL DE PAUVRETÉ correspond aux niveaux de vie inférieurs à 60 % du revenu médian de la population.



REVENU MÉDIAN
MENSUEL BISON TIN
1 570 €

Comparatifs des revenus mensuels par Unité de Consommation entre les 1^{er} et le 9^e déciles¹



SOURCES : 1. INSEE DGFIP / CNAF CNAV CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

LE NIVEAU DE VIE DES BISONTINS¹

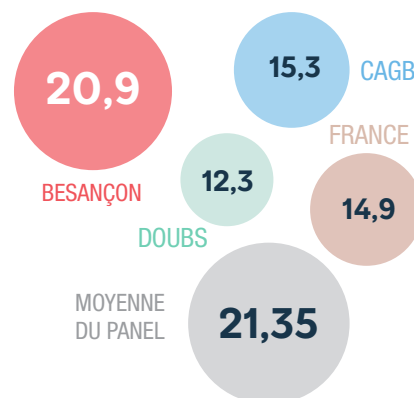
En 2015 en France, le niveau de vie médian de la population est de 20 566 € soit 1 713 € de revenu médian mensuel. Le seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60 % du revenu médian est de 1 028 € mensuels pour une personne seule. Le taux de pauvreté s'élève à 14,9 %.

En 2015, le niveau de vie médian des Bisontins s'élève à 18 839 € annuel soit 1 570 € mensuel pour une personne seule. Le seuil de pauvreté monétaire est de 11 303 € annuels, soit 942 € mensuels pour une personne seule. Le taux de pauvreté à Besançon est de 20,9 %.

Comparaison des niveaux de vie¹

Revenus annuels	1 ^{er} décile les + modestes	5 ^{ème} décile Revenus médians	9 ^{ème} décile les + aisés
BESANÇON	9 362	18 839	35 617
CAGB	10 564	20 705	37 018
DOUBS	11 551	21 235	38 571
FRANCE	10 739	20 566	37 621
MOYENNE DU PANEL	9 225	19 133	37 099

Taux de pauvreté en %¹



Si le taux de pauvreté est supérieur aux taux enregistrés dans l'agglomération, le département et la région, il faut rappeler qu'il s'agit d'une spécificité des villes-centres des grandes aires urbaines. À ce titre, le taux de pauvreté de Besançon est inférieur à la moyenne des villes de comparaison (21,35 %).

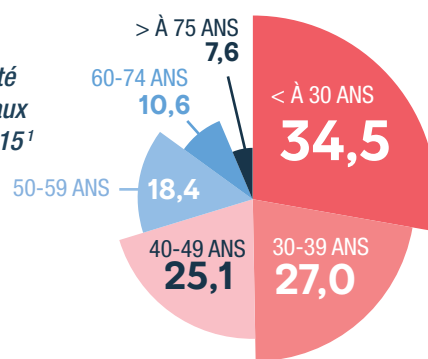
LE PANEL DE COMPARAISON

Villes aux caractéristiques semblables à Besançon : Caen, Limoges, Metz, Orléans et Rouen.

Jeune ou âgé, des disparités

Au niveau local, tout comme au niveau national, les taux de pauvreté diffèrent selon les tranches d'âges. À Besançon, si le taux de pauvreté moyen est de 20,9 %, ce taux est de 34,5 % chez les référents fiscaux de moins de 30 ans alors qu'il n'est que de 10,6 % chez les référents fiscaux âgés de 60 à 74 ans.

Taux de pauvreté des foyers fiscaux bisontins en 2015¹ (en %)



LE MÉNAGE FISCAL est le regroupement de foyers fiscaux dans un même logement où coïncident déclaration de revenus et taxe d'habitation. Un ménage fiscal peut inclure des personnes qui ne disposent pas d'indépendance fiscale. Par exemple, un étudiant peut habiter un logement indépendant et être rattaché au foyer fiscal de ses parents.

LE NIVEAU DE VIE se calcule en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'Unités de Consommation (UC). 1 UC est attribuée au 1^{er} adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 UC à chaque enfant de moins de 14 ans.

LE REVENU FISCAL comprend les ressources annuelles déclarées par un contribuable, avant abattements.

LE TAUX DE PAUVRETÉ est le pourcentage d'individus dont le revenu net d'impôts par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian de la population.

Les facteurs de cette différence

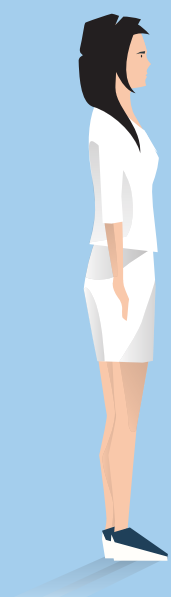
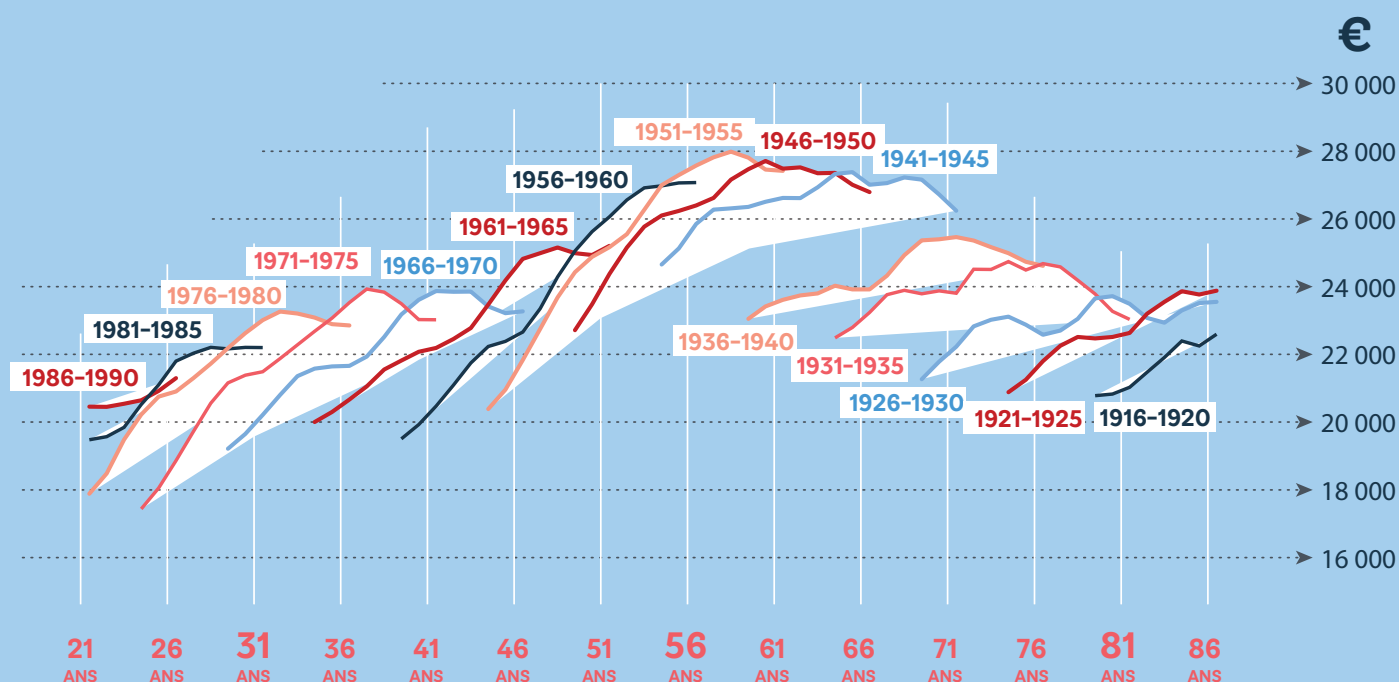
La situation des jeunes adultes est difficilement comparable aux autres tranches d'âges. Il s'agit le plus souvent de jeunes qui alternent périodes de formation et petits boulots. Leur situation est conjoncturelle, leur revenu est appelé à progresser *a contrario* de celui des plus âgés.

Entre 2008 et 2015, le taux de pauvreté des personnes âgées a diminué. Toutefois, le nombre de personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté, notamment en raison de l'impact de la crise de 2008 sur les fins de carrière.

Le graphique ci-dessous permet de mieux comprendre les effets conjoncturels de l'économie sur les niveaux de vie.

Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2015²

France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



En 2015, les personnes nées entre 1951 et 1955 disposent à 58 ans en moyenne (de 57 à 59 ans) d'un niveau de vie moyen de 27 990 €

SOURCES : 1. INSEE DGFIP / CNAF CNAV CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 - 2. INSEE, Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018 / INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 / INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

ÉVOLUTION DE LA PRÉCARITÉ DANS LES QUARTIERS

➔ Le quartier de Centre/Chapelle-des-Buis enregistre une hausse significative des ménages à bas revenus dans tous les Iris du quartier (passage de 12 % à 16 %). Cependant, les signaux de fragilité restent à des niveaux inférieurs à ceux de la moyenne bisontine.

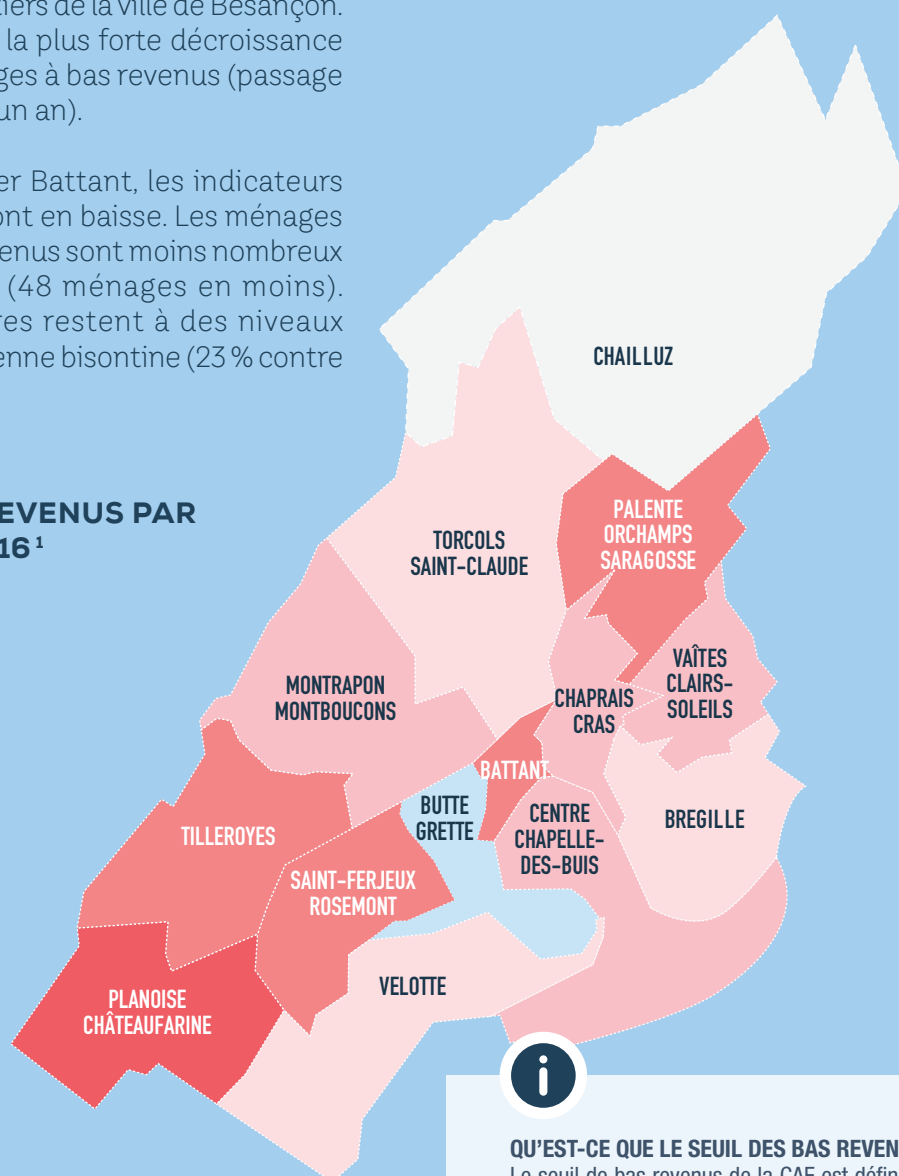
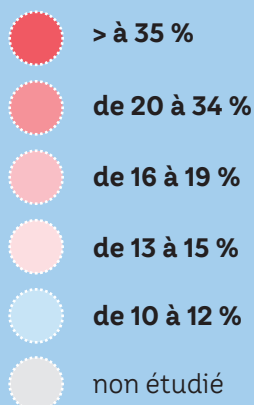
➡ À l'inverse, le quartier Butte-Grette se caractérise par des signaux de fragilité les plus faibles des quartiers de la ville de Besançon. L'Iris Grette a connu la plus forte décroissance du nombre de ménages à bas revenus (passage de 17,4 % à 12,4 % en un an).

➡ Pour le quartier Battant, les indicateurs de précarité sont en baisse. Les ménages allocataires à bas revenus sont moins nombreux entre 2014 et 2015 (48 ménages en moins). Toutefois, les chiffres restent à des niveaux au-dessus de la moyenne bisontine (23 % contre 19,4 %).

Effectifs des ménages sous le seuil de bas revenus¹

COMMUNES DE RÉFÉRENCE	ANNÉE 2017	Évolution 2016/2017
BESANÇON	12 092	➔ +2 %
CAEN	12 030	➔ +1 %
LIMOGES	13 235	➔ +1 %
METZ	12 621	➔ 0 %
ORLÉANS	11 097	➔ +3 %
ROUEN	13 363	➔ +2 %

SEUIL DES BAS REVENUS PAR QUARTIER EN 2016¹



QU'EST-CE QUE LE SEUIL DES BAS REVENUS ?

Le seuil de bas revenus de la CAF est défini pour une population de référence. Ne sont pas pris en compte les allocataires et conjoints de plus de 65 ans, les étudiants percevant uniquement l'allocation logement, les allocataires des régimes spéciaux et certains publics spécifiques (handicapés hébergés...). Le montant mensualisé prend en compte les revenus déclarés N-1, les prestations perçues en décembre, le barème des UC et un coefficient majoré pour les familles monoparentales. En 2016, le seuil de bas revenu était de 1045 €/UC.

LES BÉNÉFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX EN 2017¹

En 2017, 4,22 millions de personnes sont allocataires d'un minima social², environ 7 millions en tenant compte des conjoints et des enfants à charge, soit 11 % de la population française. À Besançon, plus du tiers des allocataires de la CAF vivent sous le seuil de bas revenus. Pour 9 739 allocataires, les prestations CAF représentent plus de 50 %

de leur revenu, et plus de la moitié de ces allocataires dépendent à 100 % des allocations CAF. Dans le département du Doubs, la part des allocataires à bas revenus dont plus de la moitié des ressources proviennent de la CAF est de 62 %. Elle est de 37,5 % pour ceux dont les ressources dépendent à 100 % de la CAF.

Dépendance des allocataires aux prestations CAF

	2017	2016	Évolution 2016-2017	
ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES CAF (1)	34 309	33 864	↗	+1,3 %
Nombre de personnes couvertes (2)	64 668	64 096	↗	+0,9 %
Dont allocataires à bas revenus (3)	12 092	11 876	↗	+2 %
Allocataires dont plus de la moitié des ressources proviennent de la CAF	9 739	9 468	↗	+2,8 %
Allocataires dont 100 % des ressources proviennent de la CAF	5 931	5 605	↗	+5,8 %

(1) Les effectifs des allocataires CAF comprennent l'ensemble des bénéficiaires des allocations familiales, complément familial, allocations de rentrée scolaire... prestations enfance, logement, les revenus garanti et compléments (RSA et AAH).

(2) Les personnes couvertes représentent les allocataires + conjoints + enfants et autres personnes à charge

(3) En 2017, le seuil de bas revenu de la CAF est de 1 052 € mensuels

Évolution du nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus

INDICATEURS ALLOCATAIRES CAF	BESANÇON			CAGB (70 communes)			DOUBS	FRANCE
	effectifs	évolution		effectifs	évolution		évolution	évolution
	2017	2016-2017	2014-2017	2017	2016-2017	2014-2017	2016-2017	2016-2017
Ménages sous le seuil de bas revenus	12 092	+2 % ↗	+8 % ↗	14 604	+1 % ↗	+11 % ↗	→ 0 %	+1 % ↗
dont mineurs sous le seuil de bas revenus (2)	9 015	+5 % ↗	+8 % ↗	11 768	+7 % ↗	+14 % ↗	↗ +2 %	+14 % ↗
Ménages vivant des minima sociaux	8 437	+5 % ↗	NC	9 734	0 % →	NC	↗ +1 %	+1 % ↗
dont RSA (1)	5 009	+3 % ↗	NC	5 823	+3 % ↗	NC	↘ -2 %	-1 % ↘
dont Allocation Adultes Handicapés	3 428	+7 % ↗	+9 % ↗	3 911	-4 % ↘	+2 % ↗	↗ +4 %	+3 % ↗

(1) La Prime d'activité a remplacé la Prime pour l'emploi et le RSA activité au 1^{er} janvier 2016. Avant sa mise en place, le RSA se composait du RSA socle, du RSA activité et du RSA socle et activité. Depuis la mise en place de la prime d'activité, seul le RSA socle compose le RSA. C'est pourquoi la CAF déconseille de comparer les évolutions des bénéficiaires du RSA entre 2015-2016.

(2) Effectifs des mineurs vivant dans un ménage sous le seuil de bas revenus.



LE RSA

Le RSA a remplacé le RMI (revenu minimal d'insertion) et l'API (allocation pour parents isolés) en 2009. Lors de sa mise en place, le RSA se compose de 2 bases : le RSA socle et le RSA activité. Le RSA socle est accessible aux plus de 25 ans

sans revenus, ou dès 18 ans sous certaines conditions. Son montant varie selon la composition du foyer. Le RSA activité vient en complément des revenus perçus. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce dernier est remplacé par la Prime d'activité qui s'est également substituée à la Prime pour l'emploi. La Prime d'activité est

une aide financière versée par la CAF destinée à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs les plus modestes. Elle est calculée sur la base des ressources de l'ensemble des membres du foyer déclarées à la CAF chaque trimestre.

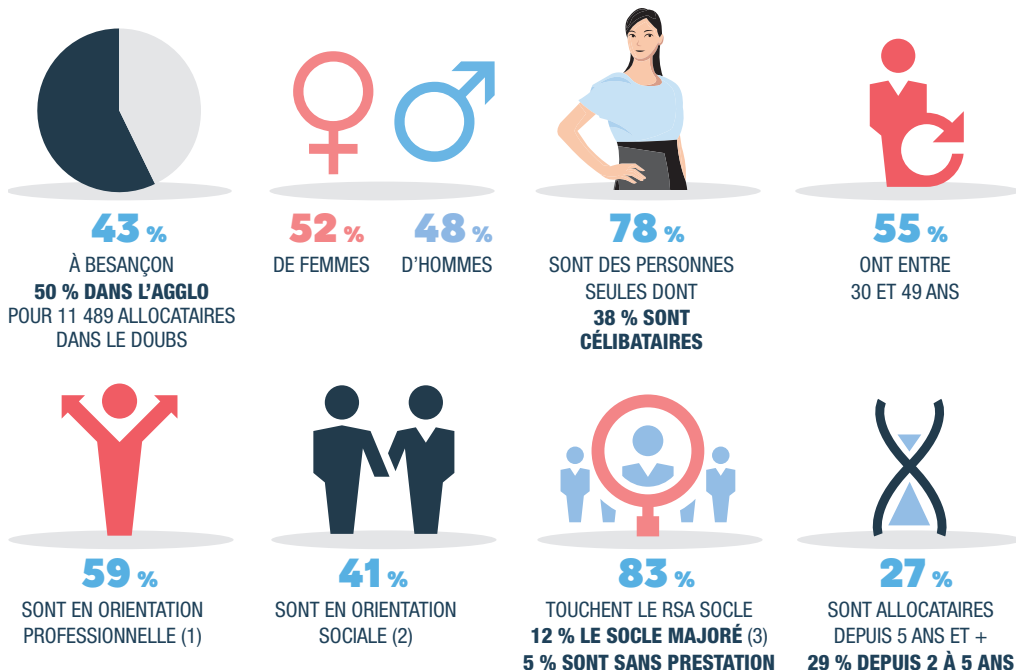
SOURCES : 1. DREES, Études et Résultats N° 1 108, 7 mars 2019 / Conseil départemental du Doubs / Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

INDEX : 2. Les minima sociaux comprennent le RSA, l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), les allocations du minimum vieillesse, etc.

LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) EN 2018¹

2018 enregistre une première baisse des effectifs du RSA à Besançon (-1,6 %) par rapport à 2017.
Profil des bénéficiaires : une majorité de femmes.

Profil des bénéficiaires du RSA à Besançon



Nombre d'allocataires RSA

BESANÇON
4 940
GRAND BESANÇON
5 744
DOUBS
11 489

(1) Bénéficiaires d'un accompagnement conjoint Pôle Emploi et Service social du Département
(2) Bénéficiaires d'un accompagnement social renforcé
(3) Les personnes seules avec enfants peuvent disposer du RSA majoré sous certaines conditions

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

L'AAH est un revenu d'existence versé par l'État aux personnes handicapées et aux ressources modestes afin de leur permettre de faire face aux dépenses de la vie courante. Cette allocation,

dont le montant passera à 900 € le 1^{er} novembre 2019 continue de progresser (+6,5 %). En 10 ans, le nombre de bénéficiaires de l'AAH à Besançon a augmenté de 80 %.

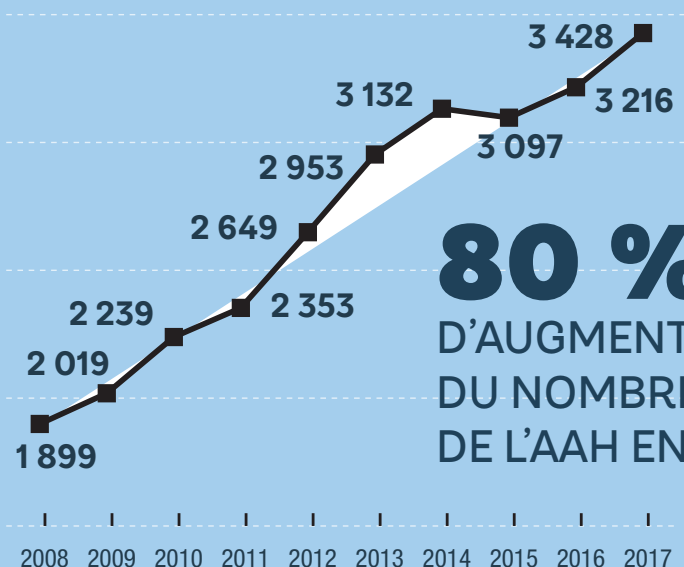
LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES AGÉES (ASPA)

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une allocation qui permet d'assurer un niveau minimum de ressources, sous certaines conditions, aux personnes âgées de plus de 65 ans. Son montant dépend de la situation de ressources et de la situation familiale (seul ou en couple). À Besançon, le nombre de bénéficiaires de l'ASPA augmente depuis 2013. À Besançon, le nombre de bénéficiaires augmente constamment alors qu'il est stable au niveau national. Ce résultat est sans doute à rapprocher de la hausse des effectifs dû au départ à la retraite des générations du Baby boom.

Nombre de bénéficiaires de l'ASPA à Besançon

ANNÉE	EFFECTIFS	Évolution annuelle
2014	858	↗ +1 %
2015	904	↗ +5 %
2016	970	↗ +7 %
2017	1 049	↗ +8 %

SOURCES : 1. DREES, Études et Résultats N° 1 108, 7 mars 2019 / Conseil départemental du Doubs / Caisse d'Allocations Familiales du Doubs



80 %

D'AUGMENTATION
DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
DE L'AAH EN 10 ANS

SÉNIORS BÉNÉFICIAIRES
DE L'ASPA

+23 % ÉVOLUTION DES
ATTRIBUTIONS SUR 5 ANS



BARÈMES MENSUELS DES MINIMA SOCIAUX¹

RSA SOCLE	RSA	AAH	ASPA
sans aide au logement	avec une aide au logement		
PERSONNE SEULE	PERSONNE SEULE		PERSONNE SEULE
559 €	493 €	860 €	868 €
COUPLE	COUPLE		COUPLE
839 €	705 €		1 347 €

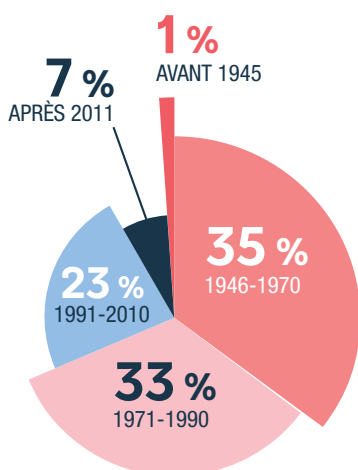
4 HABITAT ET LOGEMENT¹

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX

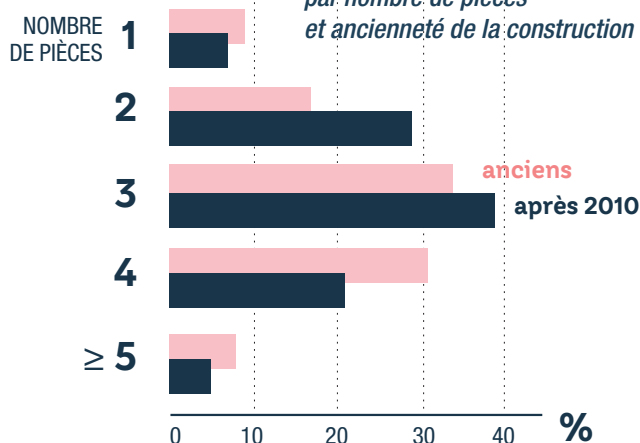
Les enjeux en termes d'habitat portent désormais sur la qualité des logements, leur typologie et leur répartition :

- » Qualité des logements au regard de leur consommation d'énergie. Le coût du logement charges incluses fait partie des postes qui pèsent le plus sur le budget des ménages pauvres. La CAF considère qu'au-delà de 39 % du budget, le coût du logement grève le reste à vivre d'un ménage pauvre. Sur le bassin de Besançon, 11 à 16 % des locataires de logements ont un taux d'effort consacré au logement supérieur à 39 %².
- » Typologie des logements au regard de l'adaptation des surfaces à la structure des ménages. 53 % des ménages bisontins sont des ménages composés d'une seule personne. En 2015, 68,2 % des résidences principales sont des 3 pièces et + pour seulement 31,8 % de logements de 1 à 2 pièces.
- » Répartition des logements au regard de la mixité sociale. Alors que la moyenne des logements sociaux à Besançon est de 23 %, les 5 quartiers prioritaires de la ville, Planoise, Grette, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils et Montrapon concentrent 57 % des logements sociaux. 30 269 personnes y vivent, soit près de 27 % de la population bisontine.

Ancienneté des logements dans le Grand Besançon par date d'entrée dans le patrimoine des bailleurs



Répartition des logements par nombre de pièces et ancienneté de la construction



UN PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX VIEILLISSANT

Les programmes de construction de logements sociaux à Besançon ont démarré après-guerre : 68 % d'entre eux ont été construits entre 1946 et 1990. Une grande partie du parc social est constituée de grands logements adaptés à la demande des années 60. Ce sont ces grands

appartements qui sont aujourd'hui déconstruits. Depuis, la majorité des constructions se compose de logements de 2 à 3 pièces. Entre 2010 et 2015, la part des résidences principales de 1 à 3 pièces a gagné 5 points sur la part des résidences principales de 4 pièces et plus.



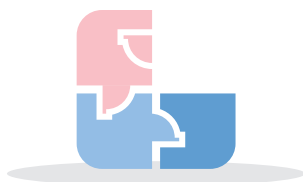
53 %

DES MÉNAGES BISONTINS
SONT COMPOSÉS
D'UNE SEULE PERSONNE



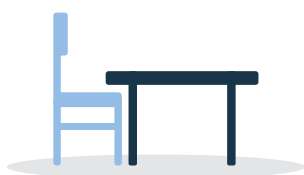
27 %

DES BISONTINS VIVENT DANS
UN LOGEMENT SOCIAL,
SOIT 30 269 PERSONNES



68,2 %

DES RÉSIDENCES
PRINCIPALES SONT
DES 3 PIÈCES ET +



31,8 %

DES LOGEMENTS
SONT CONSTITUÉS
DE 1 À 2 PIÈCES



23 %

TAUX MOYEN
D'OCCUPATION DE
LOGEMENTS SOCIAUX



57 %

DES LOGEMENTS SOCIAUX
SE SITUENT DANS LES
QUARTIERS PRIORITAIRES



11 à 16 %

DES BISONTINS CONSACRENT
PLUS DE 39 % DE LEURS
REVENUS AU LOGEMENT²



39 %

SEUIL D'EFFORT
FATIGUE POUR
LES MÉNAGES PAUVRES



DES MESURES FAVORABLES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Chèque énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le Chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie. Il s'agit d'une aide au paiement des factures d'énergie du logement et/ou de travaux de rénovation énergétique.

Le Chèque est attribué sous condition de ressources et de composition du foyer. L'administration fiscale établit chaque année la liste des bénéficiaires en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et de la composition du ménage (UC). La valeur du Chèque dépend également de ces mêmes critères. Le Chèque énergie est adressé par courrier au bénéficiaire. Les barèmes d'attribution ont évolué en 2019 par rapport à 2018 pour augmenter de 50 € le montant des aides et pour élargir le dispositif aux ménages dont le revenu fiscal de référence par UC est inférieur à 10 700 €.

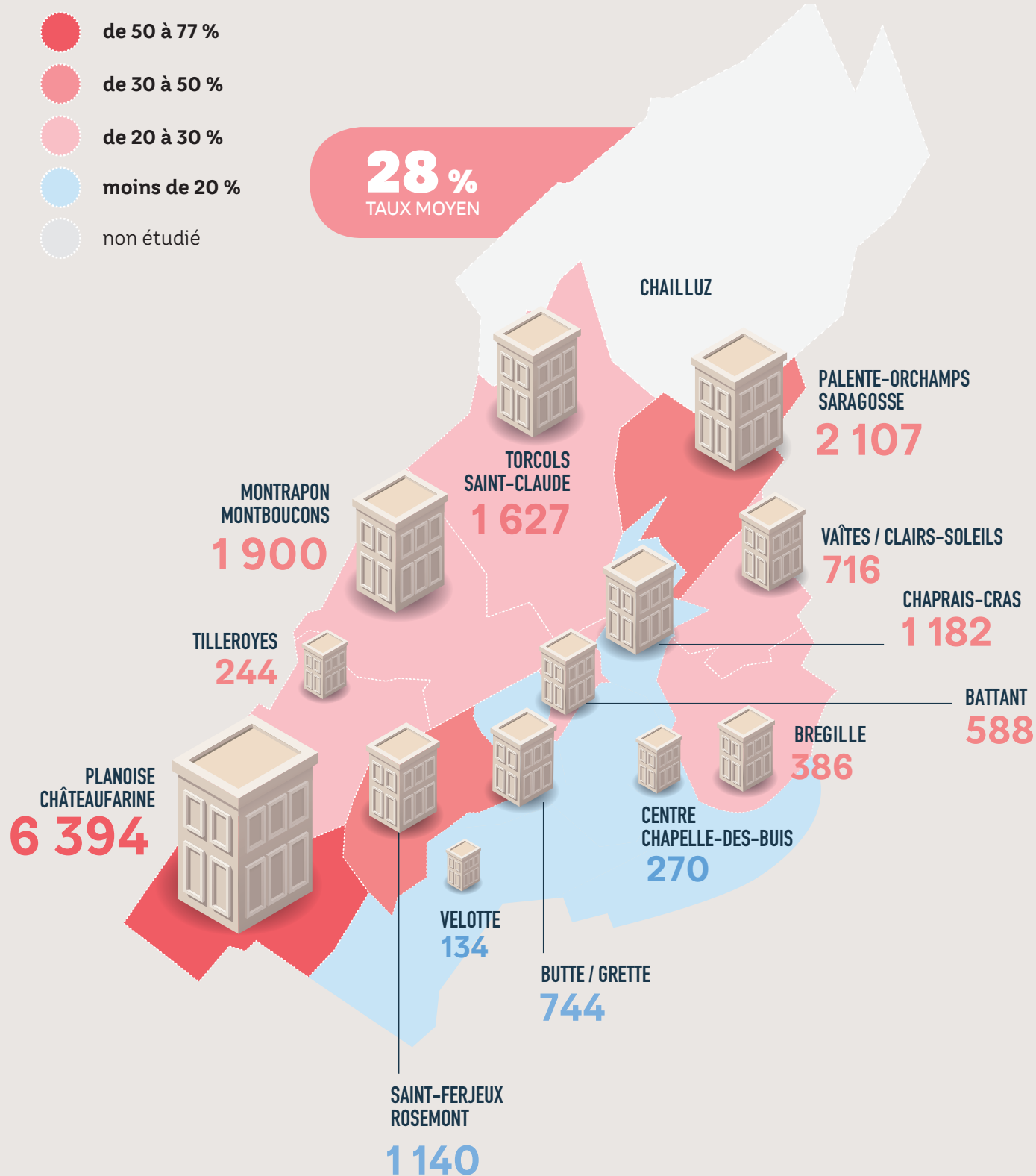
Barème 2019 du Chèque énergie

Nbre d'UC	REVENUS DE RÉFÉRENCE / UC			
	≤ 5 600 €	≤ 6 700 €	≤ 7 700 €	≤ 10 700 €
1	194 €	146 €	98 €	48 €
> 1 < 2	240 €	176 €	113 €	63 €
≥ 2	277 €	202 €	126 €	76 €

En France, le nouveau barème du Chèque énergie a permis d'accroître le nombre de bénéficiaires de 2,2 millions de ménages. En Bourgogne Franche-Comté, sa mise en place a bénéficié à 88 000 ménages supplémentaires (233 000 ménages au 1^{er} avril 2019 contre 145 000 en 2018).

SOURCES : 1. DREAL Bourgogne Franche-Comté, Observation et statistiques N° 65, Le parc locatif social, janvier 2018 / INSEE, Dossier complet commune de Besançon / AUDAB, État des lieux du logement social à Besançon, octobre 2018 - 2. CAF 2016

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX À BESANÇON¹



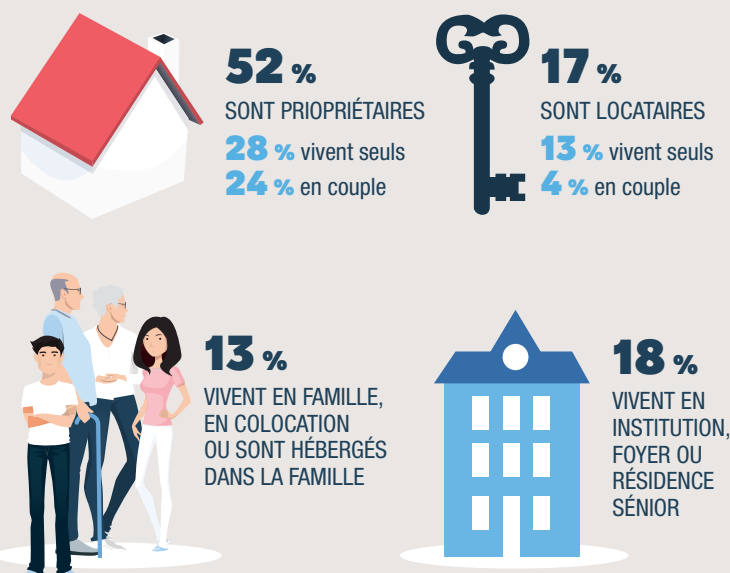
SOURCES : 1. DREAL, RPLS 2017 / INSEE, RP2015 / AUDAB mai 2018

LES LOGEMENTS DES SÉNIORS¹

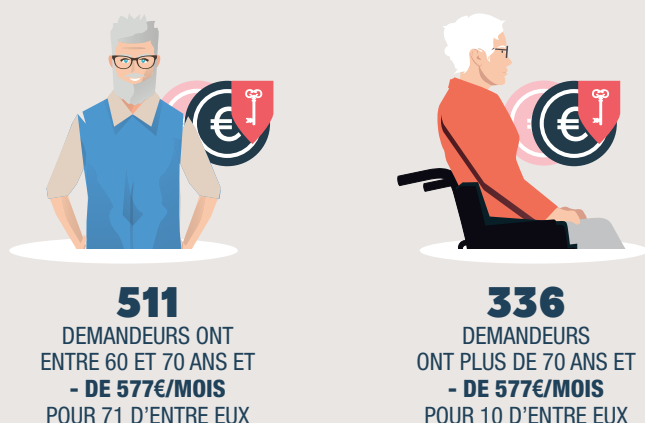
Avec l'avancée en âge, la situation des ménages évolue et le besoin en logement diffère. Si au moment de prendre leur retraite, de nombreux ménages ont encore des enfants à la maison, progressivement, le ménage se réduit au couple ou à une seule personne.

Si les demandeurs seniors sont moins nombreux, leurs demandes de logement sont plus difficiles à honorer : des petits logements, desservis par ascenseur, et si possible, adaptés. La pression est forte : 1 attribution pour 3 demandes.

STATUT DE RÉSIDENTS DES SÉNIORS ÂGÉS DE PLUS DE 80 ANS



LES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL À BESANÇON EN 2018



LES PERSONNES ÂGÉES DANS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Le CCAS gère 5 résidences-autonomie pour un total de 337 places (dont 4 d'accueil temporaire) qui, outre l'hébergement, offrent des prestations de restauration et d'animation à tous les aînés des différents quartiers. De longue date, un accompagnement global des résidents est assuré par une équipe pluridisciplinaire (agent d'accueil, agent de service polyvalent, aide-soignant, infirmière, animatrice et chef d'établissement). La présence médicale est maintenue grâce à l'attribution d'un forfait soins par l'Agence Régionale de Santé, mais ne place pas pour autant ces établissements dans la catégorie des EHPAD. L'attribution du forfait autonomie par le Conseil Départemental permet depuis 2016 de développer et diversifier des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Profil des demandeurs

Une femme entre 80 et 89 ans

Cette tranche d'âge marque souvent l'entrée dans la fragilité. Les hommes sont 30 % à soumettre un dossier à la commission d'admission, et sont en moyenne plus jeunes de 7 ans que les femmes.

Des Bisontins

75 % des demandes émanent de Bisontins, avec un fort sentiment d'attachement à son quartier sur Palente et Saint-Claude, 17 % du Grand Besançon et du Doubs et 8 % hors département pour des rapprochements familiaux.

Des résidents au niveau de ressources hétérogènes

La part des résidents bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement augmente régulièrement depuis quelques années, elle varie selon les établissements, de 25 % aux Hortensias à moins de 3 % aux Lilas. Ceux percevant l'APL sont entre 30 et 60 % selon les sites, la vocation sociale de ce type d'hébergement est bien confirmée.

Le choix de la résidence autonomie

Les motivations des entrants sont souvent liées à l'isolement et à un sentiment d'insécurité. Pour la plupart, entrer dans une résidence autonomie, c'est poursuivre dans un environnement sécurisé une vie autonome et indépendante.

5 SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS¹

DES INDICES SATISFAISANTS POUR LA SANTÉ DES BISONTINS

Les inégalités sociales n'entraînent pas mécaniquement des inégalités en santé. Toutefois, plusieurs facteurs sont déterminants : les facteurs génétiques, socio-économiques, les compor-

tements individuels, la situation géographique, l'environnement et le contexte social sont reconnus comme autant de déterminants.

UN FAIBLE INDICE DE MORTALITÉ

En Bourgogne Franche-Comté, des disparités existent entre les territoires en termes de mortalité prématurée évitable des moins de 65 ans, c'est-à-dire les décès dus à une cause évitable. Le taux moyen est de 8,9 sur 10 000 personnes de moins de 65 ans. Il varie de 13,3 pour 10 000

personnes à l'ouest de la Bourgogne à 6 pour 10 000 dans le Grand Besançon où il affiche le niveau le plus faible. À Besançon, l'indice de mortalité est de 88,9 % pour la période 2013-2017. Il est inférieur de 11,1 % par rapport à la moyenne nationale.

DE NOMBREUX DISPOSITIFS D'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Depuis les années 2000, de nombreux dispositifs sanitaires et sociaux ont été mis en place pour favoriser l'accès aux soins des plus précaires : la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), la généralisation de la complémentaire santé dans les entreprises du secteur privé, et enfin, la Protection Universelle Maladie (PUMA). En France métropolitaine en 2016, 4 775 807 personnes bénéficient de la CMU-C, soit 7,3 % de la population nationale contre 6 % en Bourgogne

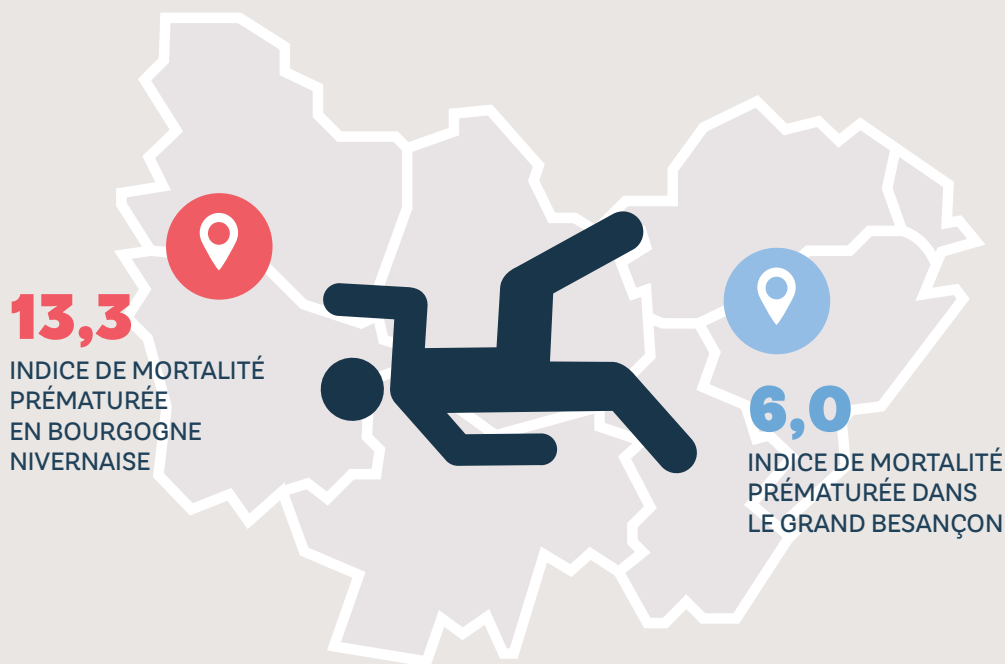
Franche-Comté. À Besançon, les bénéficiaires de la CMU-C au 12 avril 2019 représentent 16,5 % de la population (14 297 personnes). Au niveau national, le taux de couverture par la CMU-C varie de 13 % pour les enfants de moins de 10 ans à quasi nul pour les personnes âgées. Il faut préciser que les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique pour Personnes Agées (ASPA) disposent de revenus supérieurs au plafond de revenus fixé pour la CMU-C.

Couverture des affiliés au régime général de l'Assurance Maladie, hors Sections mutualistes locales (SML)²

	Besançon	%	DOUBS	%
NOMBRE D'AFFILIÉS AU RÉGIME GÉNÉRAL	86 719		427 652	
DONT BÉNÉFICIAIRES CMU-C OU ACS OU AME	19 312	22,3	41 209	9,6
Bénéficiaires CMU-C	14 297	16,5	29 710	6,9
Dont bénéficiaires ACS	4 413	5,1	10 604	2,5
Dont bénéficiaires AME	602	0,7	895	0,2
DONT AFFILIÉS SANS COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE (1)	13 729	15,8	54 781	12,8

(1) Hors ACS et AME, pouvant bénéficier de l'ACS mais aucune complémentaire santé enregistrée

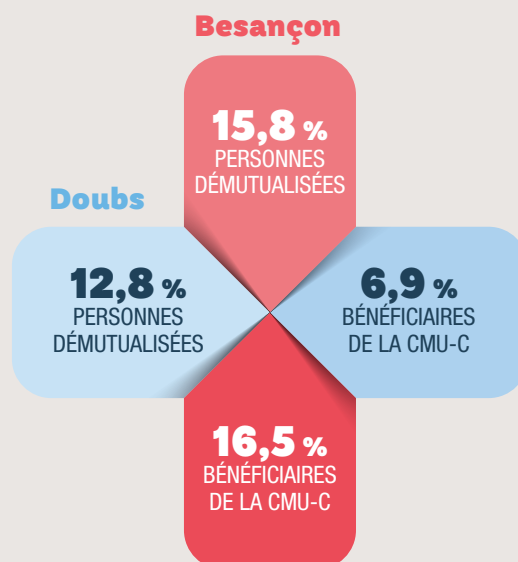
SOURCES : 1. CPAM Doubs, situation au 12 avril 2019 / Observatoire Régional de la Santé Bourgogne Franche-Comté, Précarité et vulnérabilité éléments saillants en Bourgogne Franche-Comté, 2017 / Fonds CMU-C, La dépense de CMU complémentaire par bénéficiaire 2016-2017 / IRDES, Questions d'économie de la santé, La complémentaire santé en 2014 / CCAS Ville de Besançon, Bilan du projet Social 2016-2018 / DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté, Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne Franche-Comté - 2. SIAM Erasme régional, Service de l'Information de l'Assurance Maladie, avril 2019



21 %
DES PERSONNES QUI RENONCENT AUX SOINS EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ONT UN REVENU MENSUEL < À 900 €



22 %
DES PERSONNES QUI RENONCENT AUX SOINS EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SONT DES DEMANDEURS D'EMPLOI



L'INDICE DE MORTALITÉ

L'indice comparatif de mortalité est le rapport entre le nombre de décès observés dans le territoire et celui qui serait "attendu" si les taux de mortalité de la population étaient, par âge et sexe, identiques au niveaux nationaux. Un indice inférieur à 100 indique une mortalité inférieure à la moyenne nationale.

PUMA

Entrée en application le 1^{er} janvier 2016, la Protection Universelle MALadie assure aux personnes qui travaillent ou résident en France de façon stable et régulière la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou maternité à titre individuel et tout au long de la vie.

CMU-C

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources pour un an renouvelable.

ACS

L'Aide à l'acquisition de la Complémentaire Santé est une aide financière pour payer une complémentaire santé (mutuelle) qui est attribuée pour un an sous conditions de résidence et de ressources.

AME

L'Aide Médicale d'État prend en charge les dépenses de santé jusqu'à 100 % des plafonds de l'assurance maladie des personnes étrangères sans titre de séjour ou attestation et qui résident en France depuis plus de 3 mois sans interruption.

LE RENONCEMENT AUX SOINS

La part des Bisontins sans couverture complémentaire représente 15,8 % des assurés (13 729 personnes). Les études sur les raisons du renoncement aux soins de ces personnes indiquent que c'est dans la catégorie des actifs précaires que ces taux sont les plus forts, parmi les personnes alternant périodes d'emploi et de chômage.

Selon les données du baromètre santé 2016 de l'INPES en Bourgogne Franche-Comté, 22 % du renoncement aux soins pour raisons financières concerne les personnes au chômage. 21 % des personnes qui ont renoncé aux soins ont un revenu inférieur à 900 € (par Unité de Consommation). Ce taux est de 4 % pour les personnes dont les revenus

sont supérieurs à 2 300 € par UC. Les personnes âgées figurent parmi la population la mieux couverte, toutefois au prix d'un réel effort financier : la tarification de la complémentaire santé varie avec l'âge dans plus de 90 % des contrats individuels.

Selon une enquête nationale réalisée entre 2015 et 2017 auprès des assurés fréquentant l'accueil des CPAM, le quart des assurés déclarent avoir renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois. Les chiffres font apparaître que le taux de recours aux soins par les bénéficiaires de la CMU-C est nettement supérieur comparé à l'ensemble des assurés du régime général : +9,4 %.

Taux de recours dans les 12 mois ¹

En %	aux médecins généralistes ²		aux dentistes ³	
	Besançon	DOUBS	Besançon	DOUBS
ENSEMBLE DES AFFILIÉS AU RÉGIME GÉNÉRAL	75,1	78,9	34,8	37,4
DONT BÉNÉFICIAIRES CMU-C	84,5	84,5	33,8	34,4
DONT BÉNÉFICIAIRES ACS	84,8	85,8	34,5	35,2

plus de 16 ans



SANS VISITE CHEZ
LE GÉNÉRALISTE
AU COURS DES 24 MOIS ⁴

Besançon	Doubs
12 776	48 467
personnes	

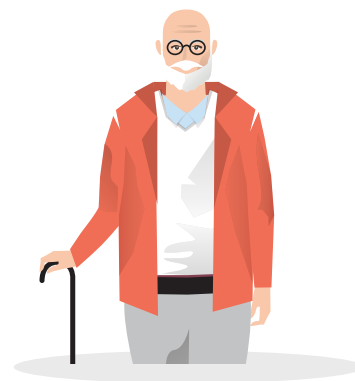
plus de 55 ans*



SANS VISITE CHEZ
LE GÉNÉRALISTE
AU COURS DES 12 MOIS ¹

Besançon	Doubs
2 846	11 973
personnes	

plus de 55 ans*



SANS COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Besançon	Doubs
1 935	7 665
SANS MÉDECIN TRAITANT DÉCLARÉ	
431	1 687
personnes	

INDEX : 1. 12 mois précédant la date de la base de données étudiée, c'est-à-dire le 12/04/2019 - 2. Pour les consultations et visites uniquement - 3. Tous soins dentaires (dentistes uniquement, hors orthodontistes) - 4. 24 mois précédant la date de la base de données étudiée, c'est-à-dire le 12/04/2019 - * Assurés + ayants-droit
SOURCES : 5. Observatoire Régional de la Santé Bourgogne Franche-Comté, Santé mentale et psychiatrie, éléments saillants en Bourgogne Franche-Comté, 2017

LES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE ¹

Au niveau mondial, l'OMS considère que cinq des dix pathologies les plus préoccupantes au XXI^{ème} siècle relèvent des troubles mentaux. En France en 2014, 350 000 patients ont été hospitalisés dans un établissement psychiatrique pour troubles dépressifs, ce qui représente 17 % de l'ensemble des patients. En Bourgogne Franche-Comté, 100 600 personnes ont été vues au moins une fois dans un établissement psychiatrique en 2015, surtout pour des troubles de la personnalité pour les moins de 18 ans et pour des dépressions pour les plus de 18 ans..

Compte-tenu du vieillissement de la population française, le nombre de personnes souffrant de pathologies neurodégénératives augmentera dans les années à venir. La maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) constituent aujourd'hui un enjeu de santé publique dans tous les pays développés.

En 2014, 770 000 Français de 40 ans et + souffrant de MAAD ont été pris en charge par le système de soins, soit un taux de prévalence de 22 pour 1 000 habitants, variant de 2 ‰ chez les 40-64 ans à 60 ‰ chez les 65 ans et plus. La maladie de Parkinson est, après la maladie d'Alzheimer, la deuxième maladie neurodégénérative la plus fréquente. En France, à la fin de l'année 2012, environ 160 000 personnes étaient traitées pour la maladie de Parkinson, soit une prévalence de 2,45 pour 1 000 habitants. Les hommes sont 1,5 fois plus touchés par cette maladie que les femmes.



PLAFONDS DE RESSOURCES DES DISPOSITIFS D'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ AU 1^{ER} AVRIL 2019

CMU-C

PERSONNE SEULE

746 €

8 951 €/AN

COUPLE

1 119 €

13 426 €/AN

ACS

PERSONNE SEULE

1 007 €

12 084 €/AN

COUPLE

1 510 €

18 126 €/AN



FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

La cellule d'intervention de la CPAM

la Plateforme d'Intervention Départementale d'Accès aux Soins et à la Santé a été généralisée par l'Assurance Maladie depuis mars 2018 dans l'ensemble des départements français après une première expérimentation. Il s'agit d'un suivi personnalisé qui va de l'accès au droit à la santé jusqu'à la réalisation effective des soins après 3 premières étapes préalables :

- » identification du renoncement aux soins par un professionnel de la santé ou de l'action sociale,
 - » recueil du consentement de l'assuré à être accompagné,
 - » transmission des informations à la CPAM.
- Le dispositif a été déployé dès juin 2017 dans le Doubs où 600 accompagnements ont été mis en place en 2018. Le premier signalement est simple : un formulaire accessible en ligne sur infocpam.fr/pfidass. Il permet au service de la CPAM d'établir ensuite le contact avec la personne concernée.

Visa Santé, une mutuelle pour tous les Bisontins

Dispositif porté par le CCAS depuis 2016, Visa Santé s'est donné pour objectifs de simplifier et favoriser le choix d'une mutuelle. L'association d'usagers ACTIOM procède à la mise en concurrence des différentes compagnies d'assurance et sélectionne les offres qui représentent à l'instant T la meilleure réponse aux besoins en santé du demandeur. En 2017, 7 % et en 2018, 17 % des personnes reçues étaient sans mutuelle au moment où elles ont fait appel au dispositif.

Le Conseil Local en Santé Mentale du Grand Besançon

3 missions :

- » mettre en place une observation en santé mentale,
- » coordonner le partenariat,
- » développer une stratégie locale de réponse aux besoins.

4 objectifs :

- » organiser un diagnostic local,
- » permettre l'égal accès à la prévention et aux soins,
- » développer l'éducation et la promotion en santé mentale,
- » favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté.

ABS

DISPONIBLE POUR CHAQUE QUARTIER

*Pour aller plus loin, retrouvez les dossiers
complets de l'ABS quartier par quartier sur le site :*
WWW.BESANCON.FR/CCAS

A U D A B

**CC
AS**

Besançon

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

03 81 41 21 21

7-9 rue picasso 25000 BESANÇON
ccas@besancon.fr

Ville de
Besançon